



Directives pour un aménagement
minimal et optimal adapté aux
personnes handicapées et/ou âgées.

de Eric Bertels et Joe A. Manser

Confort accru

Hôtels

Restaurants

Logements de vacances

Minimum

Schweizerische
Fachstelle
für
behindertengerechtes
Bauen

Centre suisse
pour
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per
la costruzione
adatta
agli andicappati

Nous remercions les sponsors suivants de leur soutien pour l'édition de cette brochure:

ABB Secheron SA, Meyrin
Alcatel Schweiz AG, Zurich
Association suisse des aveugles, St. Gall
Banque Cantonale de Zurich, Zurich
C. Barell-Stiftung
Conserves Estavayer S.A., Estavayer-le-Lac
Emmi Suisse SA, Lucerne
Fédération Suisse des aveugles et malvoyants, Berne
Fondation Nestlé Pro Gastronomica, Vevey
Fondation pour l'enfant déficient, Zurich
Fondation Suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral, Berne
Geberit SA, Jona
Gemeinnützige Gesellschaft des Bezirkes Hinwil, BC-Fonds, Hinwil
Gerling Globale Réassurance S.A., Zoug
Martha-Bock-Stiftung, Zurich
MIGROS Pourcent culturel
Mobilière Suisse Société d'assurances, Berne
Model emballage SA, Moudon
Montres Rolex S.A., Genève
Rentenanstalt Swiss Life, Zurich
Ricola SA, Laufen
Schindler Aufzüge AG, Ebikon
Société Suisse de la sclérose en plaque, Zurich
Sozialdepartement der Stadt Zürich, Allgemeiner Invalidenfonds
Stiftung Dr. Robert Thyll-Dürr, Zurich
Stiftung für cerebral Gelähmte, Bâle
Stiftung PONTE Projektfonds, Zurich
Union Suisse des aveugles, Zurich
Victorinox SA, Ibach
Zürcher Kantonaler Blindenfürsorge-Verein, Zurich

Les contributions des sponsors couvrirent les coûts de mise en page et d'impression et permettent ainsi une livraison gratuite de cette brochure à toutes personnes intéressées.

La rédaction de cette brochure a été rendu possible grâce aux contributions de l'Assurance invalidité et des cantons au *Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés*.



Restaurants
Hôtels
Logements de vacances

Schweizerische
Fachstelle
für
behindertengerechtes
Bauen

Centre suisse
pour
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per
la costruzione
adatta
agli andicappati

© Copyright, éditeur et distributeur:
*Centre suisse pour la construction adaptée
aux handicapés*
Neugasse 136, CH-8005 Zurich
Tél. 01/272 54 44, Télécopie 01/272 54 45

Auteurs:
Eric Bertels, architecte d'intérieur
Joe A. Manser, architecte

Présentation graphique et maquette:
Designalltag Zürich
Ruedi Rüegg, Peter Vögtle
Büro für visuelle Kommunikation

Illustrations:
Ursus/Grafik und Illustration
Kaufmann Ursus, Wettingen

Traduction de l'allemand: Gudette Shapira, Zurich

Impression: Buchmann Druck AG, Zurich

1ère édition (en français):
Octobre 1998, 6000 exemplaires

ISBN N° 3-908183-07

Documentation gratuite
disponible en allemand, français et italien

Les directives contenues dans la présente brochure
«Hôtels, restaurants, logements de vacances –
Aménagement minimal et optimal adapté aux personnes
handicapées et/ou âgées» font partie intégrante du
classeur gris «Construction adaptée aux handicapés» du
Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés.
Une large documentation sur ce sujet peut être obtenue
auprès du Centre (voir page 43).

Table des matières



	Préface	7
Introduction	Situation initiale, objectifs	8
	Champ d'application, conception	9
Accessibilité en fauteuil roulant	Vue d'ensemble	10
	Chambres, salles d'eau	12
	Classification de l'accessibilité	14
Conformité totale pour handicapés	1 Abords, accès	16
	2 Entrée du bâtiment	18
	3 Sas et tambours	20
	4 Hall d'entrée, réception	21
	5 Restaurant, salle à manger	22
	6 WC public pour fauteuils roulants	23
	7 Salles de conférences, de réunions	24
	8 Corridors	25
	9 Ascenseurs	26
	10 Escaliers, monte-escaliers	27
	11 Ch. d'hôtels et de logts. de vacances	28
	12 WC, bain et douche	30
	13 Terrasses, balcons	32
	14 Places de stationnement	33
	15 Installations de sport et de loisirs	34
Bases techniques	Place nécessaire, aménagement, orientation	36
Conseils pratiques	Personnel, moyens auxiliaires	40
	Index des mots clés	41
	Parlons de nous	43



Préface



Chère lectrice, cher lecteur,

«Fondation en faveur d'un environnement architectural adapté aux handicapés», tel est le nom, la devise peut-on dire, de la fondation qui est l'organe responsable du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés. Cet objectif d'un espace construit convivial pour les personnes handicapées a plusieurs aspects: l'habitat, mais aussi l'intégration sociale dans tous les autres domaines de la vie.

Cette intégration est encore bien loin d'aller de soi: preuve en est le fait qu'à l'heure actuelle, sur les 27000 restaurants et 6500 hôtels de Suisse, seuls 20 pour cent sont accessibles en fauteuil roulant. Dans la ville de Zurich, 50 restaurants seulement sur 1200 sont équipés de toilettes pour fauteuil roulant.

Remédier à une situation aussi manifestement inacceptable est le but de la présente brochure. Elle s'adresse aux concepteurs de constructions nouvelles ou en rénovation, mais aussi et surtout aux propriétaires et aux gérants d'établissements existants, qui y trouveront de précieuses indications pour pouvoir apporter des améliorations; ils élargiront ainsi le cercle de leur clientèle en lui ajoutant les catégories handicapés et personnes âgées!

L'essentiel de ces directives porte sur des mesures de nature architecturale. Elles sont en outre complétées par des suggestions concernant l'exploitation et le personnel, ainsi que par un système différencié de classification qui, à côté des étoiles traditionnelles, donne des informations sur l'accessibilité des établissements aux handicapés, surtout à ceux qui sont astreints au fauteuil roulant.

Je souhaite que cette brochure contribue à ce que les sorties, les voyages ou simplement les dîners en ville ne soient plus source de frustrations et de déceptions pour les personnes handicapées.

Prof. Peter Leemann
Architecte dipl. FAS/SIA
Président du Conseil de fondation

Situation initiale, objectifs

Les progrès remarquables de la médecine et de la rééducation de ces 50 dernières années ont profondément modifié la société. A l'heure actuelle, malgré des accidents ou des maladies invalidantes ou la faiblesse due à l'âge, un nombre sans cesse accru d'hommes et de femmes peuvent vivre de manière autonome. Toutefois, ces progrès ne se reflètent pas encore assez dans l'architecture. De nombreuses personnes âgées ou handicapées sont encore exclues par des barrières architecturales inutiles et évitables, ce qui constitue une discrimination et une marginalisation qui doivent disparaître. Et pour participer à la vie sociale, quels lieux sont-ils plus indiqués que les restaurants, hôtels et logements de vacances?



Des avantages pour tous

Environ 10% de la population, dont une grande partie de personnes âgées, souffrent d'un handicap. Des installations insuffisantes ou défectueuses (ou absentes!) nuisent à leur autonomie ou les empêchent de prendre part à la vie sociale. L'intégration de ces personnes doit être garantie au moyen d'aménagements techniques ou architecturaux tels que mains-courantes pour les escaliers, bon éclairage, ascenseurs ou rampes, pour en citer quelques exemples.

Les bâtiments et les installations qui ont été adaptés ou prévus pour convenir aux handicapés, ne profitent pas qu'aux clients handicapés, mais aussi à ceux qui ont des voitures d'enfant, de lourdes valises, etc. ... En outre, l'exploitation de ces établissements est facilitée lorsqu'aucun obstacle inutile ne gêne le service, le transport des bagages ou le personnel de nettoyage.

Il peut arriver un jour à chacun de nous, à la suite d'un accident, d'une maladie ou de la vieillesse, de souffrir d'un handicap qui diminue notre indépendance. Construire adapté pour les handicapés est donc en fait une mesure de prévoyance pour nous mêmes.

Priorité à l'accessibilité en fauteuil roulant

Les barrières architecturales qui restreignent la liberté de mouvement des personnes âgées ou handicapées, peuvent être très diverses. La non-accessibilité en fauteuil roulant est particulièrement grave, car elle empêche l'accès et l'utilisation de l'établissement pour les clients en fauteuil roulant. **C'est pourquoi les présentes directives distinguent entre une large convivialité pour les personnes handicapées (p. 16 à 37) et l'accessibilité en fauteuil roulant, qui en est une partie spéciale et prioritaire (p. 10 à 15).**

De nombreux restaurants ne sont pas accessibles aujourd'hui aux fauteuils roulants; quant à passer la nuit, ce n'est éventuellement possible que dans des hôtels chers. Beaucoup de clients seraient satisfaits, si au moins les barrières absolument infranchissables (marches ou portes trop étroites) étaient évitées. Les hôtels doivent rechercher cette accessibilité minimale à toutes leurs chambres. Pour les utilisateurs de fauteuil roulant atteints d'un handicap lourd, une chambre au moins sur 25 devrait être parfaitement adaptée.

Stratégie adéquate et nouvelle conception

Les besoins en matière d'aménagement et de confort des clients handicapés ou âgés dans les restaurants, hôtels et logements de vacances, sont très différents.

De même, les conditions de base et possibilités architecturales d'un aménagement ou d'une adaptation convenant aux handicapés varient beaucoup d'un bâtiment à l'autre. En partant de ces données, il convient donc d'une part de définir les priorités et, d'autre part, de différencier les caractéristiques exigées. Dans les présentes directives, ces caractéristiques sont réparties selon la grille suivante:

- les propriétés spécifiques des hôtels, restaurants et logements de vacances
- les différentes possibilités des bâtiments neufs ou anciens
- les diverses sortes d'handicaps
- les mesures minimales et optimales

Cette grille est valable aussi bien pour une large convivialité en faveur des handicapés que pour l'aspect plus particulier de l'accessibilité en fauteuil roulant. Toutes les constructions du secteur de la restauration et de l'hôtellerie pourront ainsi être aménagées de manière adaptée pour les personnes handicapées ou âgées. De plus, cette grille permet pour chaque bâtiment de déterminer le minimum indispensable et d'avoir une marge de manœuvre pour un confort accru.

Ces directives se fondent sur l'idée directrice et le principe suivants: **«Accessibilité minimale garantie partout – et autant que possible une ample convivialité pour les personnes handicapées.»**

Complément à la norme SN 521 500

«Construction adaptée aux personnes handicapées»

Les qualités minimales requises des bâtiments et aménagements ouverts au public et des bâtiments d'habitation sont définies dans la norme suisse SN 521 500 «Construction adaptée aux personnes handicapées». Les données cotées de nos directives correspondent largement à celles de la norme. Mais elles la complètent et contiennent des recommandations allant au-delà du minimum exigé, pour certaines catégories de bâtiments, ainsi que des réglementations d'exceptions pour les bâtiments existants.

Consultation

Dans tous les cantons, des services de consultation pour la construction adaptée aux handicapés sont là pour conseiller gratuitement et donner leur avis en matière de bâtiments neufs ou existants. La liste de ces services peut être obtenue auprès du *Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés* à Zurich.

Champ d'application, concept

Ces directives fixent les bases pour la conception et l'exécution des bâtiments dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie. Elles complètent la norme SN 521 500 «Construction adaptée aux personnes handicapées» et précisent les indications relatives aux différentes parties des bâtiments. Le principe central de ces directives consiste à fixer des mesures minimales et optimales pour les qualités requises. Selon cette conception, on peut appliquer partout des mesures adaptées aux handicapés. Pour les bâtiments existants, qu'il n'est pas possible d'adapter conformément à la norme, les directives indiquent la marge de manœuvre permettant des améliorations.



Champ d'application des directives

Les caractéristiques exigées pour un aménagement minimal ou maximal adaptées aux personnes handicapées et/ou âgées se répartissent selon les catégories de bâtiments suivants :





-  Restaurants
-  Hôtels
-  Logements de vacances

Les dénominations de ces catégories valent également pour toutes les autres exploitations relatives de près ou de loin à la restauration, à l'hôtellerie et aux diverses formes d'hébergement. La catégorie «restaurants» recouvre tous les locaux servant boissons et nourriture, tels que cafés, bistrot, auberges, etc ... mais aussi discos, bars, fastfoods. Les centres de conférences sont aussi rattachés à ce groupe.

La catégorie «hôtels» s'applique à toutes les diverses possibilités d'hébergement: pensions, auberges de jeunesse, centres de colloques ou de congrès, ainsi que les gîtes de vacances tels que logis d'éclaireurs, camps, campings. N'en sont exclus que les logements de vacances, qui constituent une catégorie spéciale.

Types de handicapés

Pour chaque partie de bâtiment et élément d'aménagement, les pictogrammes suivants indiquent pour quelle sorte de handicap les mesures exigées sont nécessaires:

-  Handicapés astreints au fauteuil roulant
-  Handicapés de la marche
-  Malvoyants, aveugles
-  Malentendants, sourds

Réglementations d'exceptions pour les bâtiments existants

(* autorisé seulement pour les bâtiments existants)

De nombreux restaurants, hôtels et logements de vacances déjà construits ne sont pas accessibles aux handicapés et doivent être adaptés en conséquence. Parfois, les dimensions indiquées dans la norme ne peuvent être respectées et des compromis sont alors nécessaires; ils sont souvent préférables au renoncement à toute amélioration. Pour les projets de rénovation, afin d'augmenter la marge de manœuvre

permettant de trouver une solution limitée mais utile, des réglementations d'exceptions ont été prévues. Elles ne sont acceptables que lorsque les mesures minimales prescrites par la norme SN 521 500 ne peuvent être appliquées. Ces réglementations sont écrites en italique, entre parenthèses, et sont précédées d'un *.

Exigences minimales Mesures optimales

Les qualités exigées tant pour l'accessibilité des fauteuils roulants que pour une adaptation complète aux handicapés sont réparties en deux catégories:

1. Minimum

Ces exigences minimales représentent les mesures les plus importantes pour les handicapés et les personnes âgées. Elles doivent être garanties si possible partout, en tout cas dans les parties centrales. La première priorité consiste à ne pas ériger de barrières inutiles et, dans les bâtiments existants, à supprimer autant d'obstacles que possible.

2. Confort accru

Il s'agit là de recommandations qui facilitent ou améliorent la fréquentation de ces bâtiments. Elles permettent une plus grande autonomie, et indépendance vis à vis d'une tierce personne. Elles doivent donc être appliquées si possible partout ou dans des endroits particuliers (ascenseur ou certaines chambres).

Accessibilité, mesures détaillées, bases techniques

L'accessibilité en fauteuil roulant ayant une importance capitale, les mesures qui s'y rapportent seront traitées en priorité dans les pages qui suivent. Des données adaptées pour une convivialité étendue en faveur des handicapés selon les différentes parties des bâtiments, se trouvent aux pages 16–34.

Un résumé des bases pour la conception et l'exécution des bâtiments dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie occupe les pages 36–39.

Toutes les dimensions indiquées
sont des dimensions finies.

Accessibilité en fauteuil roulant: vue d'ensemble

En comparaison avec les autres qualités exigées pour les handicapés et les personnes âgées, l'accessibilité en fauteuil roulant occupe une place prépondérante. Si elle fait défaut, les conséquences en sont plus graves que s'il s'agit d'autres manques et les clients en fauteuil roulant seront totalement exclus par des barrières infranchissables. C'est donc une exigence prioritaire lors de l'aménagement pour les handicapés et les personnes âgées. Les caractéristiques nécessaires les plus importantes sont présentées dans le tableau ci-après. Des indications détaillées se trouvent aux pages 16 à 35 et pour les chambres et salles d'eau aux pages 12 et 13.

Restaurant
Hôtel
Logt. de vacances



Minimum

Confort accru

	Minimum	Confort accru
	Abords <ul style="list-style-type: none"> • Liaison sans marche et accessible en fauteuil roul. du parc de stationnement à l'entrée du bâtiment • Installations extérieures accessibles sans marche • Parc et jardin utilisables aussi par les personnes astreintes au fauteuil roulant 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès carrossable couvert devant l'établissement avec place suffisante pour que les personnes en fauteuil roul. puissent descendre de voiture et y monter • Aires d'évitement de 1,80 m de large en cas de chemins longs et étroits
	Entrée du bâtiment <ul style="list-style-type: none"> • Entrée principale sans marche et sans seuil. Les rampes, plates-formes de levage, monte-escaliers et entrées secondaires éventuelles sont naturellement utilisables par les personnes en fauteuil r. • Possibilité d'utiliser un interphone ou une sonnette de nuit 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée principale est accessible de plain-pied (sans pente) et couverte
	Sas et tambours <ul style="list-style-type: none"> • Les portes d'entrée et les sas sont facilement utilisables par les clients en fauteuil roulant • Le sas comporte une surface de manœuvre suffisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture automatique de la porte • Surface de manœuvre généreuse dans le sas
	Hall d'entrée, réception <ul style="list-style-type: none"> • Les circulations principales sont dépourvues de seuil et ont une largeur de passage suffisante • À l'entrée se trouve une possibilité d'écrire à hauteur de table 	<ul style="list-style-type: none"> • La réception est bien adaptée aux utilisateurs de fauteuil roulant
	Restaurant, salle à manger <ul style="list-style-type: none"> • Accès sans marche • Au moins une partie des tables permettent aux fauteuil roulant de s'engager au-dessous 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de passages étroits entre les tables occupées • Tables de différentes hauteurs • Vestiaire et téléphone facilement utilisables par les personnes en fauteuil roulant
	WC pour fauteuil roulant, accessibles à tous <ul style="list-style-type: none"> • Le bâtiment comporte un WC pour fauteuil roulant, accessible sans marches et facile à trouver 	<ul style="list-style-type: none"> • WC-douche automatique (par ex. Closomat)
	Salles de conférences, de réunions <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les salles et installations sont accessibles sans marche • Au moins une partie des tables permettent aux fauteuil roulant de s'engager au-dessous • Un WC pour fauteuil roulant existe 	<ul style="list-style-type: none"> • Vestiaire et téléphone facilement utilisables par les personnes en fauteuil roulant • Pas de passages étroits entre les tables • Tables de différentes hauteurs • Estrade accessible sans marche • Deux WC pour fauteuils roulants, un pour hommes et un pour femmes

	Minimum	Confort accru
<p>Restaurant Hôtel Logement de vac.</p>	<p>Corridors</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les circulations sont dépourvues de marche et de seuil; rampes nécessaires: 6% max. • Les portes sont franchissables en fauteuil roulant 	<ul style="list-style-type: none"> • Devant les endroits importants tels qu'ascenseur, téléphone etc. ... un espace libre permettra une rotation de 180°
<p>Restaurant Hôtel Logement de vac.</p>	<p>Ascenseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès, et entrée facile • L'ascenseur est assez grand pour transporter le fauteuil roulant; selon les normes, largeur de la cabine 1,10 m et profondeur 1,40 m • Les tableaux de commande de la cabine et du palier doivent pouvoir être utilisés depuis un f.r. 	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de rotation généreuse prévue devant l'ascenseur • Miroir en face de la porte dans la cabine (à usage de rétroviseur pour les utilisateurs de fauteuil roulant) • Dans la cabine tableau de commande horizontal à larges touches
<p>Restaurant Hôtel Logement de vac.</p>	<p>Chambres d'hôtels, chambres collectives</p> <ul style="list-style-type: none"> • La poignée de la porte peut être atteinte en f.r. • Le lit est accessible d'un côté au moins en fauteuil roulant et une aire de manœuvre suffisante permettra le transfert du fauteuil au lit. Dans les petites pièces, possibilité de pousser certains meubles • Accessibilité et facilité d'utilisation minimales des meubles et appareils • Hauteur du lit 0,45 à 0,50 m au min. (niveau supérieur du matelas) 	<ul style="list-style-type: none"> • La porte est facile à atteindre et simple à ouvrir • Pas de surfaces de manœuvre étroites dans la chambre et l'entrée • Bonne accessibilité et facilité d'utilisation, en fauteuil roulant, des meubles et appareils • Hauteur de lit réglable • Dispositif d'appel au secours
<p>Restaurant Hôtel Logement de vac.</p>	<p>Sanitaires avec WC, lavabo, douche, bain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passage de la porte aisé en fauteuil roulant • WC et lavabo accessibles et utilisables au moins d'un côté • Douche accessible en fauteuil roulant (hauteur du ressaut 2,5 cm max.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès latéral et frontal au WC • WC-douche automatique (par ex. Closomat) • Possibilité de choisir entre douche accessible en fauteuil roulant et baignoire • Douche totalement dépourvue de seuil
<p>Restaurant Hôtel Logement de vac.</p>	<p>Balcons, terrasses</p> <ul style="list-style-type: none"> • La terrasse, respectivement le balcon sont accessibles en fauteuil roulant 	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de manœuvre généreuse • Commande automatique des stores
<p>Restaurant Hôtel Logement de vac.</p>	<p>Pièces de séjour (par ex. salons de télévision), installations de sport et de loisir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les pièces et installations sont accessibles sans marche • Les endroits importants tels que vestiaire, piscine, WC, peuvent être utilisés par les personnes en f.r. 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilités particulières pour les personnes en fauteuil roulant telles que grande cabine de déshabillage, barre d'appui et système spécial de descente dans le bassin de la piscine
<p>Restaurant Hôtel Logement de vac.</p>	<p>Places de stationnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liaison sans marches à la place de stationnement • Aménagement d'au moins une place de stationnement pour handicapés, facile à trouver 	<ul style="list-style-type: none"> • Voie d'accès ainsi que place de stationnement couvertes pour handicapés • Plusieurs places de stationnement pour handicapés, faciles à trouver

Accessibilité: chambres, salles d'eau

Restaurant



Hôtel



Logement de vac.



Afin d'éviter l'exclusion des personnes en fauteuil roulant, les chambres et salles d'eau doivent leur être accessibles au moins de manière minimale. Avec un peu d'astuce, on peut établir les plans des aires de manœuvre nécessaires, généralement sans devoir augmenter la surface disponible. Une facilité minimale de circulation peut être ainsi obtenue dans plusieurs (toutes les) différentes chambres et répondent ainsi aux demandes et besoins des usagers de fauteuils roulants. Il faut en outre disposer de quelques chambres où les fauteuils roulants pourront circuler à l'aise, pour les clients atteints d'un handicap lourd ou ayant un fauteuil de grande taille (règle générale pour les hôtels: au moins une chambre double sur 25). Ci-dessous résumé des principales qualités exigées.



Aisance minimale de circulation

Cette aisance minimale exige l'accessibilité à la chambre et à la salle d'eau ainsi qu'un minimum de surface de manœuvre près du lit, entre les meubles et devant les appareils sanitaires. Il est impératif que les portes, les installations et le WC puissent être utilisés par des clients en fauteuil roulant standard. Les douches étant plus commodes que les baignoires pour de nombreux handicapés, on prévoira au moins une salle d'eau avec douche praticable en fauteuil roulant.

Bonne aisance de circulation

On prévoira des aires de manœuvre plus grandes pour une bonne accessibilité ; accès et utilisation en sont ainsi facilités pour tous les handicapés, surtout ceux qui ont un fauteuil roulant de grande taille ou ont besoin de l'aide d'une tierce personne.

Combien de chambres d'hôtel accessibles en fauteuil roulant?

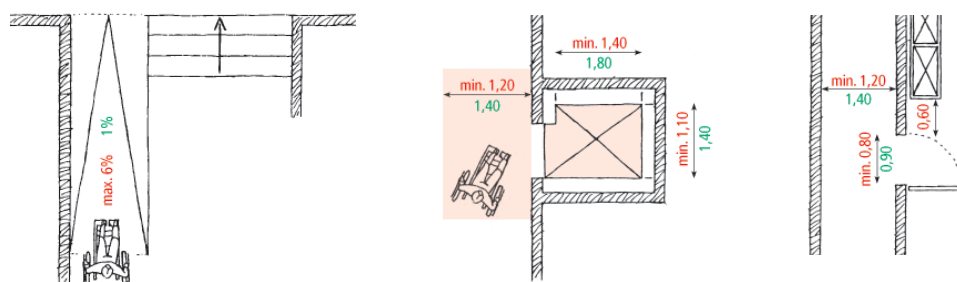
L'expérience a montré qu'il est insuffisant, pour un hôtel, de disposer d'une seule chambre praticable en fauteuil roulant. On ne peut ainsi répondre ni aux différents besoins des handicapés en matière d'installation, de prix, de nombre (par ex. voyages en groupe), ni à la souplesse nécessaire durant la haute saison. D'autre part, il est inutile que toutes les chambres présentent une bonne aisance de circulation en fauteuil roulant. La meilleure stratégie est la suivante:

1. Dans des chambres aussi nombreuses et diverses que possible, une aisance minimale de circulation en fauteuil roulant sera garantie.
2. On prévoira pour les clients atteints d'un handicap grave, quelques chambres et salles d'eau offrant une bonne aisance de circulation (au moins une chambre double sur 25).

Tableau des principales caractéristiques des plans exigées pour une accessibilité minimale au confort accru (large convivialité pour les personnes handicapées et détails des données, cf. pages 28–31).

	Minimum	Confort accru
<h3>Accès et communications</h3> <ul style="list-style-type: none"> • pas de marches • Largeur de corridor • Largeur de passage des portes, corridors courts • Surface dégagée près de la poignée et du débattement de la porte • Rampes • Cabine d'ascenseur 	<ul style="list-style-type: none"> • Seuil: haut. max. 2,5 cm • min. 1,20 m (* min. 1 m, aire de rotation 90° devant la porte cf. p. 36) • min. 0,80 m de passage (* min. 0,75 m) • Largeur min. 0,60 m (* min. 0,30 m) • Pente max. 6% (* max. 12%) • min. 1,10 x 1,40 m (* min. 0,80 x 1,20 m) 	<ul style="list-style-type: none"> • pas de seuil • min. 1,40 m • min. 0,90 m • pas de rampes • 1,40 x 1,80 m

Exemples: rampe, ascenseur, corridor



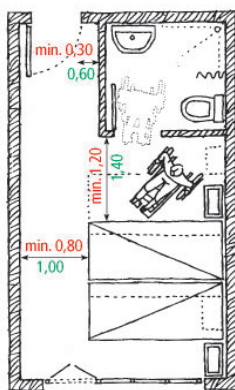
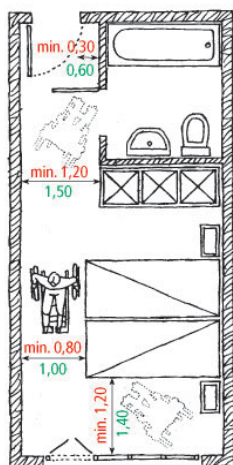
Surfaces de manœuvre dans les chambres

- Largeur de l'entrée, du corridor (attention à l'accès à la salle d'eau)
- Surface dégagée près de la poignée (dans une entrée étroite exceptionnellement moins de 0,60 m)
- Largeur de passage entre meubles, murs etc.
- Surface dégagée près d'un lit (évent. adaptable en poussant des meubles)
- Surface dégagée pour rotation de 180° (évent. adaptable en poussant des meubles)

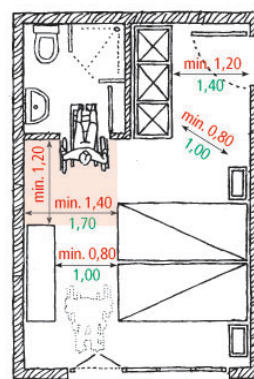
- min. 1,20 m (*min. 1 m, aire de rotation 90° devant la porte cf. p. 36)
- Largeur min. 0,30 m (* min. 0,20 m)
- min. 0,80 m (* min. 0,75 m)
- Largeur min. 1,20 m (* min. 1,00 m)
- min. 1,40 x 1,20 m (* min. 1,20 x 1,20 m)

- min. 1,50 m
- min. 0,60 m
- min. 1,00 m
- min. 1,40 m
- min. 1,40 x 1,70 m

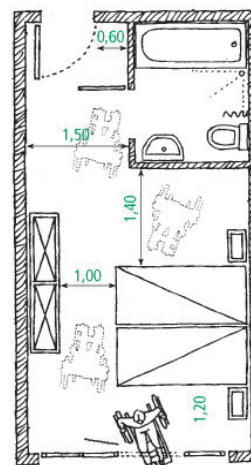
Exemples: plans de chambres minimaux



Lit repoussé



circulation aisée



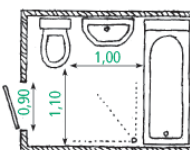
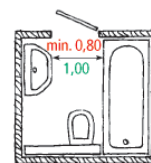
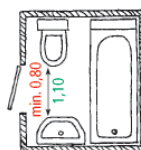
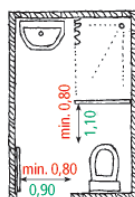
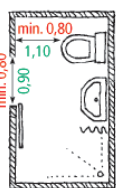
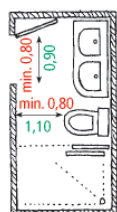
Surfaces de manœuvre dans les s. d'eau

- Portes (si possible ouverture vers l'extérieur)
- Accès WC, lavabo, douche ou baignoire (voir aussi pages 30/31)
- Surface dégagée devant le WC
- Accès à la douche (au moins une salle d'eau sera équipée d'une douche praticable en fauteuil roulant; l'idéal est de pouvoir choisir entre une telle douche et une baignoire)
- Surface dégagée devant la baignoire

- Largeur min. 0,80 m (* min. 0,75 m) / le battant ne doit pas gêner l'accès aux appareils
- Largeur min. 0,80 m (* min. 0,75 m)
- Largeur min. 0,80 m (* min. 0,75 m)
- Largeur min. 0,80 m (* min. 0,75 m), pour rotation 90° min. 1,00 m / haut. de seuil max. 2,5 cm
- Largeur min. 0,80 m

- min. 0,90 m / ouverture vers l'extérieur ou porte coulissante
- min. 1,00 m
- min. 1,10 m / près du WC min. 1,00 m
- min. 1,00 m, pour rotation de 90° min. 1,20 m / surface min. 1,40 m², sans seuil (pente, grille etc. ...)
- min. 1,20 x 1,40 m

Exemples: salles d'eau minimales avec accès de 0,80 m min.



circulation aisée

Classification de l'accessibilité

Restaurant



Hôtel



Logt. de vacances



Tant qu'une accessibilité minimale en fauteuil roulant ne sera pas une nécessité évidente dans tous les bâtiments, les personnes astreintes au fauteuil roulant auront besoin de savoir si un établissement est praticable pour elles et dans quelle mesure. Il est donc indispensable que les listes d'hôtels, les guides touristiques etc. donnent des indications minimales sur l'accessibilité en fauteuil roulant. Ce n'est toutefois possible qu'avec un système rudimentaire de classification, limité aux principales qualités requises de l'accessibilité en fauteuil roulant. Un tel système, avec deux évaluations, est proposé ci-dessous; il permet d'avoir une idée des diverses caractéristiques architecturales de l'établissement.

Afin de tenir compte des différents besoins des utilisateurs de fauteuil roulant, ce système de classification prévoit deux niveaux d'évaluation:

«Accessibilité minimale»

Les exigences minimales de l'accessibilité en fauteuil roulant doivent être garanties dans les principaux secteurs; elles seront prévues dans différents domaines selon la catégorie de l'établissement.

«Bonne accessibilité»

L'accessibilité en fauteuil roulant doit être garantie dans tous les secteurs ouverts au public. En outre, pour faciliter le séjour des personnes astreintes au fauteuil

roulant, diverses mesures seront prises auxquelles on attribuera un nombre de points (voir liste de contrôle ci-contre). Pour être classé dans cette catégorie, un certain total de points doit être atteint. L'importance de ces mesures en faveur des personnes en fauteuil roulant étant différente, les points attribués varient en conséquence.

Ce système a été conçu pour permettre aux établissements de s'auto-évaluer et à des tiers d'avoir des informations. Ce projet de classification se limite aux aspects techniques et architecturaux. Services et moyens auxiliaires sont les bienvenus mais n'entrent pas dans la classification.



Accessibilité minimale

Les exigences minimales de l'accessibilité en fauteuil roulant doivent être garanties dans les secteurs suivants:



Bonne accessibilité

En outre, l'accessibilité en fauteuil roulant doit être prévue dans les secteurs suivants, accompagnée par le total de points correspondant aux mesures de confort supplémentaires:

Restaurants, salles de conférences et de réunions

- Accès au bâtiment, entrée
- Hall d'entrée, réception, corridors
- Ascenseur
- Restaurant, salle à manger
- WC pour fauteuil roulant, accessible à tous
- Balcon, terrasse

- Places de stationnement
 - Jardin, tous les salons et salles de séjour, installations de sport et de loisir
- et au moins 40 points de mesures supplémentaires

Hôtels 1 à 3 étoiles, logements de vacances, lieux de congrès

- Hall d'entrée, réception, corridors
- Ascenseur
- Restaurant, salle à manger
- Salons, salles de séjour, jardins
- Chambres
- Aménagement des chambres
- Sanitaires avec WC, lavabo, douche ou bain

- Places de stationnement
 - WC pour fauteuil roulant, accessible à tous
 - Balcon, terrasse
 - Installations de sport et de loisir
- et au moins 40 points de mesures supplémentaires

Hôtels 4 à 5 étoiles

Tous les secteurs

Tous les secteurs et au moins 80 points de mesures supplémentaires

Logements de vacances

- Accès au bâtiment, entrée, corridors
- Ascenseur
- Salles de séjour
- Chambres accessibles en fauteuil roulant
- Aménagement des chambres
- Sanitaires avec WC, lavabo, douche ou bain

- Places de stationnement
 - Jardin, installations de sport et de loisir
 - Balcon, terrasse
- et au moins 40 points de mesures supplémentaires

Liste de contrôle par classification



Accessibilité minimale

Toutes les qualités minimales requises, marquées d'un ✓ doivent être remplies pour la catégorie respective.



Bonne accessibilité

Toutes les qualités minimales requises, marquées d'un ✓ doivent être remplies. De plus, un total de points selon des qualités complémentaires est à atteindre :

Au moins 40 points (Pts.) pour les restaurants, salles de réunions, hôtels 1–3 étoiles, lieux de congrès, logis et appartements de vacances.
Au moins 80 points pour les hôtels 4–5 étoiles.

	Restaurants, salles de réunions	Logements de vacances	Hôtels 1 – 3 étoiles, lieux de congrès	Hôtels 4 – 5 étoiles	Appartements de vacances		Restaurants, salles de réunions	Logements de vacances	Hôtels 1 – 3 étoiles, lieux de congrès	Hôtels 4 – 5 étoiles	Appartements de vacances
Places de stationnement Liaison sans marches entre la place de stationnement et l'entrée. Aménagement d'au moins une place de stationnement pour handicapés facile à trouver.				✓			✓	✓	✓	✓	5
							5	5	5	5	5
							5	5	5	5	10
Accès au bâtiment, entrée Bâtiment accessible sans marches. Les rampes, plates-formes élévatrices, monte-escaliers et entrées secondaires éventuelles sont utilisables indépendamment par les personnes en fauteuil roulant.	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
							5	5	5	5	5
							5	5	5	5	10
Hall d'entrée, réception, corridors Les circulations principales sont sans marches, et utilisables par les personnes en fauteuil roulant.	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
							2	2	2		
Ascenseur La cabine est assez grande pour transporter un fauteuil roulant normalisé. Les tableaux de commande sont utilisables depuis le fauteuil roulant.	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
							5	5	5	5	5
Restaurant, salle à manger Accès sans marches. Les fauteuils roulants peuvent atteindre au moins une partie des tables et s'engager au-dessous.	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	
							5	5	5	5	5
							5	5	5	5	5
WC pour fauteuil roulant, accessible à tous Le bâtiment comporte un WC pour fauteuil roulant, accessible sans marche et facile à trouver.	✓			✓			✓	✓	✓	✓	
							5	5	5	5	
							2	2	2	2	
Pièces de séjour communes, parc et jardin Les principaux salons et salles de séjour sont accessibles sans marches. Les installations de sport et de loisir (vestiaire, WC, piscine, sauna) sont utilisables par les personnes en fauteuil roulant.	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
							5	5	5	5	5
Nombre de chambres accessibles en fauteuil r. Au moins une chambre double peut être atteinte sans marche et présente une accessibilité minimale pour les fauteuils roulants. Elle dispose d'une salle d'eau avec douche accessible aux fauteuils roulants.		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
							10	10	10	10	
Aménagement des chambres Lit accessible d'au moins un côté en fauteuil roulant et aire de manœuvre suffisante pour le transfert du fauteuil au lit. Dans les petites pièces, possibilité de pousser facilement certains meubles. Hauteur du lit (niveau supérieur matelas) 0,45 à 0,50 m au min.		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
							10	10	10	10	
							2	2	2	2	
							2	2	2	2	
Sanitaires avec WC, lavabo, douche Porte franchissable en fauteuil roulant. WC et lavabo accessibles au moins d'un côté. Douche accessible en fauteuil roulant (hauteur du ressaut 2,5 cm au max.). Siège de douche disponible.		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
							10	10	10	10	
							5	5	5	5	
Balcons, terrasses Sont tous deux accessibles en fauteuil roulant.	✓			✓			✓	✓	✓	✓	✓
							2	2	2	2	

1 Abords, accès

Les clients âgés ou atteints d'un handicap doivent pouvoir utiliser les mêmes chemins et voies d'accès que les autres clients. L'absence de marches pour atteindre l'entrée principale est donc une priorité de l'aménagement extérieur. Détours et entrées secondaires ne sont acceptables que dans des cas insolubles exceptionnels. Afin que les installations extérieures puissent être utilisées par tous, les circulations seront conçues sans marches. Enfin, un bon accès carrossable aux bâtiments est précieux pour les personnes handicapées de la marche ou astreintes au fauteuil roulant.

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



Minimum

Confort accru

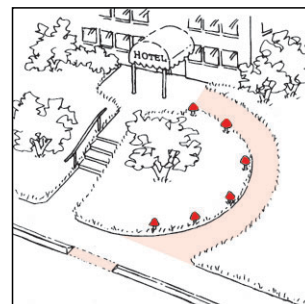


Entrée du bâtiment

- Accès: sans marche ni seuil
- Détours inévitables sans marche : utilisables sans restriction et sans aide / bien indiqués / déblaiement de la neige assuré
- Largeur du chemin: 1,20 m min. (* 1 m)
- Revêtement: antidérapant / dur / pas de gravillons
- Eclairage: bon / régulier / permettant une bonne orientation selon une ligne directrice

- Accès: plat, sans pente

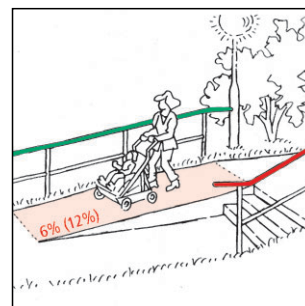
- Largeur du chemin: 1,80 m
- Orientation: bord du chemin repérable à la canne / changement de revêtement contrasté et tactile devant les escaliers, bifurcations, entrées



Chemin en pente

- Pente: aussi faible que possible, max. 6% / exceptionnellement 12%, mais seulement si c'est inévitable et si l'on peut compter sur l'aide de tiers
- Main courante: d'un côté / lorsque la pente dépasse 6%

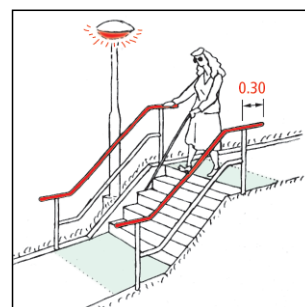
- Main courante: des deux côtés (surtout au bord des rampes longues et raides)



Escaliers (voir aussi page 27)

- Main courante: des deux côtés / facile à tenir / dépassant d'au moins 30 cm le début et la fin de l'escalier / sans interruption aux paliers et lors de changement de direction / couleur contrastée
- Volée d'escalier: droite si possible et interrompue par un palier au-delà de 10 marches
- Marches: hauteur max. 17,5 cm (* max. 19 cm) / giron au moins 28 cm (* min. 25 cm) / pas de nez saillant / arêtes de couleur très contrastée
- Eclairage: bon / régulier

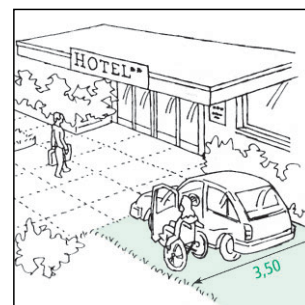
- Revêtement du sol: contraste et marquage tactile devant la première marche et en haut de l'escalier



Accès carrossable à l'établissement

- Passages: non encombrés / largeur min. 1,20 m
- Revêtement du sol: uni / antidérapant / dur / pas de gravillons
- Dévers: s'il est inévitable 2% max.
- Sécurité: séparation des aires pour piétons et voitures matérialisée par un ressaut de 3 cm

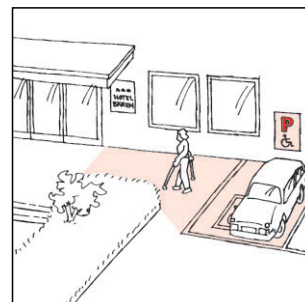
- Accès carrossable: largeur 3,50 m min. / abrité
- Interphone: utilisable depuis la voiture ou à proximité de l'accès / facile à trouver / accessible sans marches



**Minimum****Confort accru****Places de stationnement**

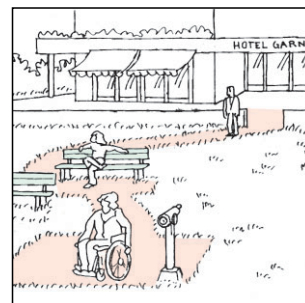
- Accès: sans marches / signaler les détours inévitables / largeur min. 1,20 m (*1 m) / revêtement du sol antidérapant, pas de gravillons meubles
- Place de parc pour handicapés: aussi près que possible de l'entrée du bâtiment praticable en fauteuil roulant / pas de pavés ni de pavage gazonné / pas de déclivité (pour que le fauteuil roulant ne se déplace pas seul) / largeur, nombre et signalisation voir page 33

- Protection contre les intempéries: voies d'accès et place de parc couvertes
- Interphone: utilisable depuis la voiture ou à proximité de la place de parc / facile à trouver / accessible sans marches

**Environs, parc et jardin**

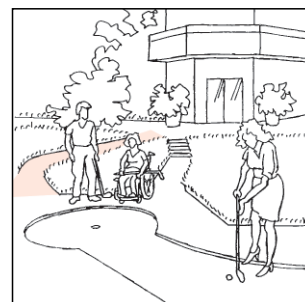
- Allées: sans marche, largeur min. 1,20 m (*1 m)
- Rampes: pente 6% max. / exceptionnellement 12% max.
- Revêtement de sol: antidérapant / dur / pas de gravillons meubles
- Balustrades: aux endroits dangereux
- Prévention des accidents: éviter, enlever ou entourer les obstacles saillants au-dessus ou sur le chemin, voir page 39

- Aires de dégagement de 1,80 m de large en cas de chemins longs et étroits
- Bancs: aux points de vue
- Orientation: bord du chemin repérable à la canne / changement de revêtement contrasté et tactile devant les escaliers, bifurcations, entrées

**Installations extérieures (aires de jeux, aires de pique-nique, piscines, plage etc. ...)**

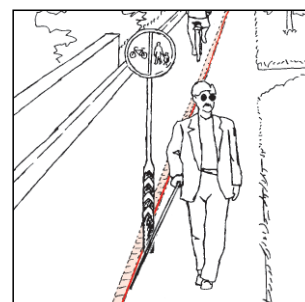
- Accès: sans marche / revêtement dur, antidérapant, pas de gravillons ni de sable meubles
- Qualités requises pour piscine, douche, WC: voir pages 34, 35

- Plage: rampe fixe pour descendre dans l'eau
- Aire de pique-nique: foyer du grille surélevé
- Orientation: éléments acoustiques tels que fontaines, volières etc. ... aux endroits importants

**Promenades, allées**

- Revêtement de sol: / dur / pas de gravillons meubles
- Balustrades: aux endroits dangereux
- Prévention des accidents: éviter, enlever ou entourer les obstacles saillants au-dessus ou sur le chemin, voir page 39
- Sécurité: séparation des aires pour piétons et voitures matérialisée par un ressaut de 3 cm

- Bancs: au bord des longs chemins de promenade
- Orientation: bord du chemin repérable à la canne



2 Entrée du bâtiment

Escaliers, marches, seuils élevés, portes tambour ou lourdes, absence de main-courante, mauvais éclairage etc. ... rejettent ou rendent difficile, à de nombreux clients, l'entrée d'un établissement. Dans les bâtiments neufs on peut toujours éviter ces obstacles; dans les hôtels et restaurants existants, il faut supprimer les barrières gênantes. Si c'est impossible, on trouvera d'autres solutions pour accéder à l'intérieur. Les clients handicapés ne sont pas les seuls à profiter d'une entrée sans obstacle: les autres clients et le personnel en bénéficient également.

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



Minimum

Confort accru

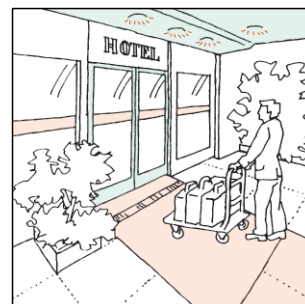


Entrée principale

- Accès: sans marche ni seuil (* *Ressaut de 2,5 cm de hauteur max.*) / une entrée principale sans marche avec rampe est préférable à une entrée de côté
- * *Si l'on ne peut supprimer les marches: prévoir une rampe, une plate-forme élévatrice, un monte-escalier ou une entrée sans marches sur le côté / main-courante au moins d'un côté*
- Facade d'entrée: souligner par un contraste la porte ou le cadre / un contraste les façades vitrées par entre 1,00 et 1,80 m du sol
- Eclairage: bon / régulier / non éblouissant, voir page 39

- Zone d'entrée: couverte

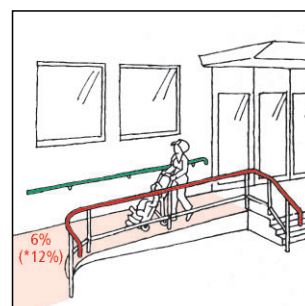
- * *Si l'on ne peut supprimer les marches: main-courante des deux côtés, dépassant d'au moins 30 cm le départ et l'arrivée des marches*



Rampes fixes

- Pente: aussi faible que possible, 6% max. (* *12% max. mais seulement si c'est absolument inévitable et si l'on peut compter sur l'assistance de tiers*)
- Main-courante: au moins d'un côté
- Largeur: 1,20 m min. (* *1 m*)
- Zone d'accès: toujours dégagée

- Protection contre les intempéries: rampe couverte
- Main-courante: des deux côtés
- Largeur: en cas de longue rampe, places d'évitement de 1,80 m

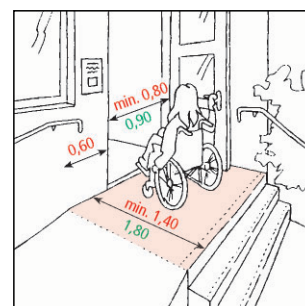


Porte d'entrée dans l'établissement

- Bati de porte: sans seuil (* *Hauteur du ressaut 2,5 cm max.*)
- Largeur de la porte: 0,80 m min. (largeur effective de passage)
- Palier devant la porte: plat / largeur min. 1,20 m pour rotation de 90° / 1,40 m min. pour les paliers sans garde-fou
- Portes à battant: espace libre plat de 0,60 m min. près de la poignée et du débattement de la porte
- Porte: facile à manœuvrer / éviter les ferme-portes ou prévoir une résistance max. de 30 N

- Largeur de la porte: min. 0,90 m
- Palier devant le porte: largeur 1,80 m / marquage tactile et colorée

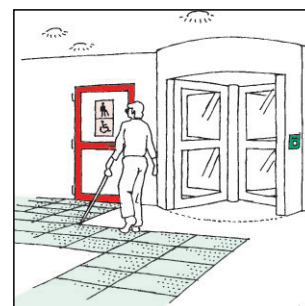
- Porte: automatique, coulissante ou en accordéon



Portes tournantes et à tourniquet

- Installation: à éviter ou à combiner avec entrée complémentaire (les portes à tambour sont impraticables pour de nombreux handicapés de la vue ou moteur)
- Entrée complémentaire: à proximité immédiate de la porte à tambour / porte battante ou coulissante / non fermée à clé / bien indiquée avec marquage couleur

- Dimensions: place suffisante pour fauteuil roulant et tierce personne
- Entraînement de la porte: touche de ralentissement
- Entrée complémentaire: marquage tactile au sol / porte automatique coulissante ou porte-accordéon





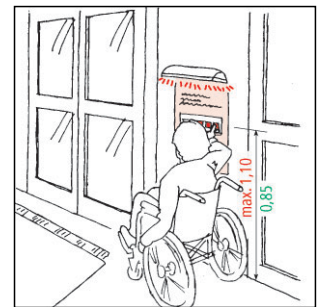
Minimum

Confort accru

**Interphone, sonnette de nuit**

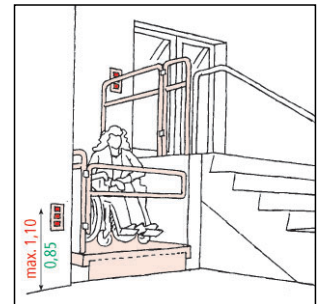
- Accessibilité: sans marches / non encombrée par des vélos, voitures, etc. ...
- Hauteur d'utilisation: max. 1,10 m du sol
- Eclairage: bon / non éblouissant / net

- Protection contre les intempéries: auvent
- Hauteur d'utilisation: 0,85 m
- Facilité de repérage: tout près de la porte / couleur contrastée / marquage tactile du sol
- Mode d'utilisation: messages optiques et acoustiques (pour les handicapés de l'ouïe et de la vue)

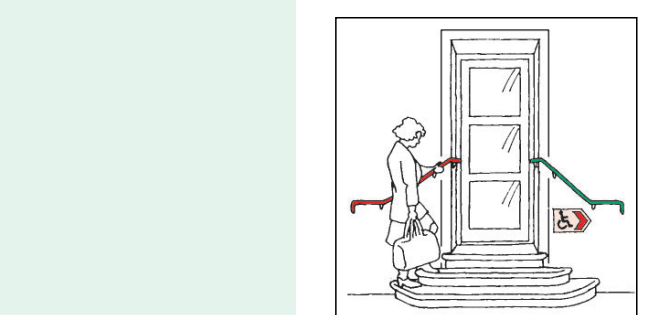
***Plate-formes élévatrices, monte-escaliers**

- Installation: pour franchir une hauteur inférieure à 2 m, prévoir plutôt une plate-f. élévatrice qu'un monte-escalier
- Utilisation: autonome / sans restriction / facilement accessible
- Dimensions plate-forme élévatrice: entrée et sortie dans le même sens = largeur min. 0,80 m, profondeur min. 1,20 m; rotation de 90° = 1,40 x 1,40 m
- Haut. dispo. de commande: max. 1,10 m

- Protection contre les intempéries: auvent ou abri
- Hauteur d'utilisation: 0,85 m

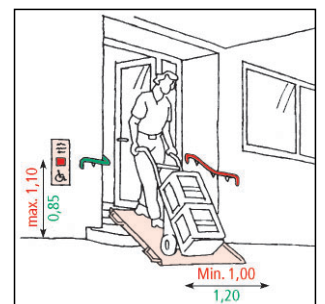
***Entrée secondaire pour personnes en fauteuil roulant**

- Installation: seulement à titre exceptionnel (par ex. si plate-forme élév. ou monte-escalier ne sont pas réalisables)
- Utilisation: autonome / sans restriction / à toute heure / facilement accessible
- Voie d'accès: autant que possible pas par les cuisines ou les réserves
- Différence de niveau: sans marche ni seuil / rampe de 6% max.
- Signalisation: suffisante depuis l'entrée principale

***Rampe mobile**

- Installation: exceptionnelle (plate-forme élév., monte-escalier ou entrée secondaire ne sont pas réalisables)
- Pente: 12% max.
- Largeur: min. 1 m
- Bord latéral de la rampe: haut. 3-5 cm
- Capacité de charge: 300 kg min.
- Revêtement: antidérapant
- Appel: sonnette ou interphone faciles à atteindre / hauteur max. 1,10 m / clairement indiqués

- Pente: 6% max.
- Largeur: min. 1,20 m
- Appel: hauteur max. 0,85 m du sol



3 Sas et tambours

Des sas étroits et sombres, des seuils risquant de faire trébucher et de lourdes portes peuvent donner aux clients l'impression qu'ils ne sont guère les bienvenus. Mais pour les handicapés et les personnes âgées, de tels obstacles diminuent encore leur indépendance. Les sas doivent donc être praticables en fauteuil roulant et aménagés de manière simple et claire pour les malvoyants. Les portes automatiques, coulissantes ou en accordéon, facilitent considérablement le passage.

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



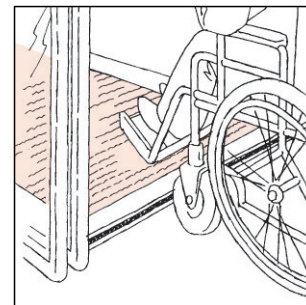
Minimum

Confort accru



Sas

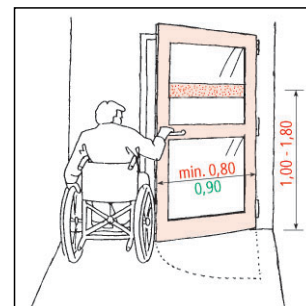
- Passage: praticable en fauteuil roulant / éviter les obstacles encombrants / sans seuil
- Gratte-pieds: pas de tapis-brosse en fibre de coco / pas de paillason épais ni de tapis en caoutchouc mou
- Eclairage: bon / régulier / non éblouissant



Portes

- Bati de porte: sans seuil (* Hauteur du ressaut 2,5 cm max.)
- Largeur de la porte: 0,80 m min. (largeur effective de passage)
- Portes battantes: faciles à manœuvrer / éviter les ferme-portes ou prévoir une résistance max. de 30 N
- Orientation: souligner par un contraste de couleurs la porte ou le cadre / marquage des portes et façades vitrées du passage entre 1,00 et 1,80 m du sol

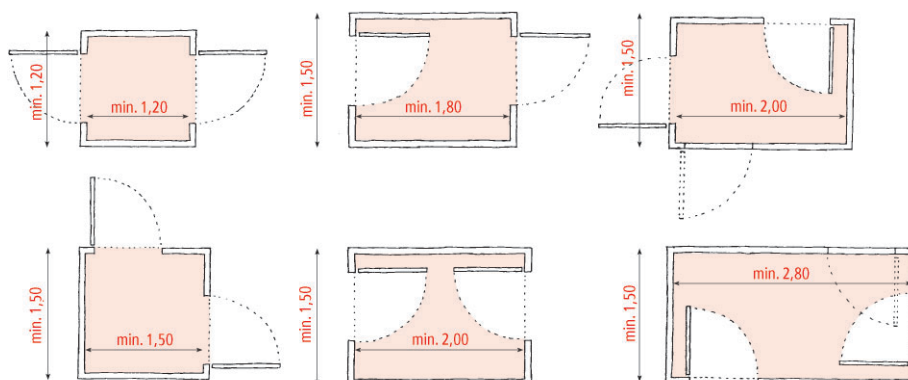
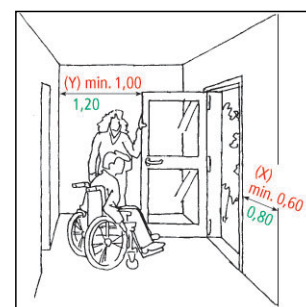
- Largeur: 0,90 m
- Portes battantes: dispositif de blocage / éviter la porte intérieure du sas et prévoir par ex. un rideau
- Porte: automatique, coulissante ou en accordéon



Place nécessaire dans le sas

- Largeur du sas: min. 1,50 m (* min. 1,40 m) / si le passage est droit et sans porte battante ouvrant dans le sas, min. 1,20 m (* min. 1 m)
- Portes battantes: surface de manœuvre suffisante hors le débattement de la porte / dégagement près de la poignée (X) min. 0,60 m / surface libre (Y) entre la porte ouverte et le mur opposé min. 1 m / si X < 0,60 m, Y min. = 1,20 m / si Y < 1 m, X min. = 0.80 m

- Portes battantes: X = min. 0,80 m / Y = min. 1,20 m



Dimensions recommandées pour les sas

4 Hall d'entrée, réception

Réception, ascenseur, salons, bar, kiosque etc. doivent être accessibles à tous et faciles à trouver. L'accès sera sans marches. Le choix judicieux de l'ordonancement, de l'éclairage, des couleurs concernant l'ascenseur, de l'escalier, la réception permettra une bonne orientation. Les espaces de circulation ne seront pas encombrés d'obstacles tels que panneaux d'information, décorations, plantes vertes et autres. Le bon éclairage et l'insonorisation de la réception facilitent la communication avec les clients handicapés ou âgés.

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



Minimum

Confort accru



Hall d'entrée



- Différences de niveau: à éviter ou absorber par une faible pente sans marche ni seuil (* Si l'on ne peut supprimer les marches, prévoir une rampe ou une plate-forme élévatrice / main-courante au moins d'un côté / nez des marches fortement contrasté)
- Orientation: plan du hall clair et simple / couleurs contrastées / escalier, ascenseur, réception, etc. faciles à trouver

- Orientation: faire ressortir les différents espaces par une palette des couleurs ou revêtements de sol différents / prévoir des facteurs d'orientation acoustique (fontaine, volière, etc.)

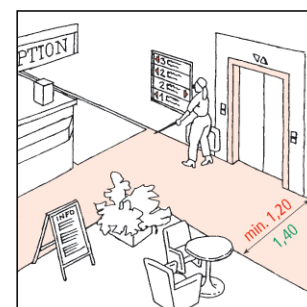


Zone de circulation



- Accessibilité: ni marches, ni seuil pour tous les endroits fréquentés par les clients.
- Largeur de passage: min. 1,20 m (* 1 m / respecter la place nécessaire pour le passage à 90° des portes, voir page 36)
- Revêtement du sol: non dérapant / pas de tapis épais
- Prévention des accidents: pas de seuils qui risquent de faire trébucher / fixer les tapis simplement posés / éviter les obstacles saillants ou placés au-milieu du chemin (panneaux d'information, plantes vertes etc. ...)

- Largeur de passage: min. 1,40 m
- Orientation: dans les halls d'entrée vastes et dont le plan est compliqué, souligner les liaisons principales par des contrastes et indications tactiles (par ex. changement de revêtement du sol, lignes directrices etc. ...)

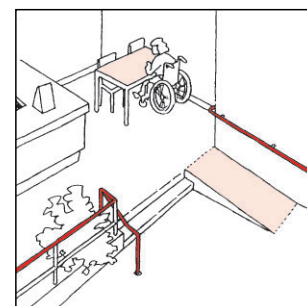


Rampe



- Pente: aussi faible que possible, 6% max.
- Largeur: min. 1,20 m (* 1 m)
- Main-courante: au moins d'un côté
- * Rampe amovible: uniquement pour de faibles différences de niveau et à titre temporaire / pente 12% max. / capacité de charge 300 kg min. / rebord latéral / largeur min. 1 m / revêtement anti-dérapant

- Largeur: 1,80 m pour les rampes longues
- Main-courante: des deux côtés

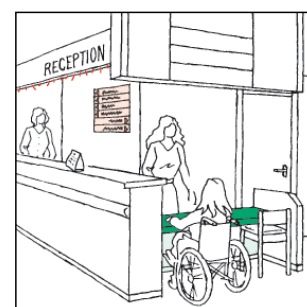


Réception



- Accessibilité: sans marche ni seuil
- Possibilité d'écrire: à hauteur de table / avec siège / à côté de la réception
- Eclairage: bon / uniforme et non éblouissant
- Informations à la clientèle: bien en évidence / caractères grands et contrastés
- Acoustique: dans un environnement bruyant prévoir des mesures d'insonorisation (facilite la communication pour les handicapés de la vue et de l'ouïe)

- Meuble de réception: une partie à hauteur de table permet au fauteuil roulant de s'engager au-dessous (hauteur libre pour les genoux min. 0,70 m du sol, largeur min. 0,80 m, profondeur min. 0,60 m)



5 Restaurant, salle à manger

Restaurants, salles à manger et salons sont des espaces essentiels de la vie sociale. Ce sont toutefois des lieux de rencontre indispensables pour les personnes handicapées ou âgées. Un accès dépourvu de marches est donc nécessaire, ainsi que la possibilité d'utilisation des équipements annexes tels que toilettes, téléphone et autres. Si les locaux sont exigus, on prévoira une installation souple, permettant notamment de pousser tables et chaises. On accordera une attention particulière à l'acoustique et à l'éclairage pour les malvoyants et les malentendants.

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



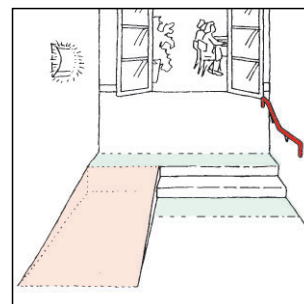
Minimum

Confort accru



Abords, portes

- Accessibilité: sans marche ni seuil, voir pages 16 à 20 (* Si l'on ne peut supprimer les marches: prévoir une rampe, une plate-forme élévatrice, un monte-escalier ou une entrée de plain-pied sur le côté)
- * Plate-forme élévatrice, monte-escalier, entrée secondaire de plain pied: utilisation autonome et sans restriction / non verrouillés / bonne signalisation
- Portes battantes: facilement praticables et maniables / surface de manœuvre suffisante / espace libre min. de 0,60 m près de la poignée et du débattement de la porte



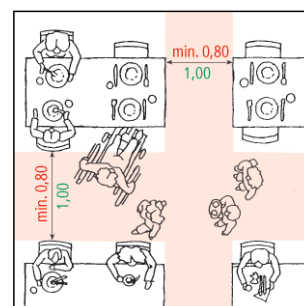
- Portes: automatiques, coulissantes ou en accordéon



Zone de circulation

- Largeur de passage: min. 0,80 m entre les tables ou les chaises occupées / au moins dans les principaux passages

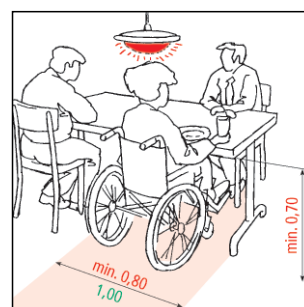
- Largeur de passage: min. 1 m
- Possibilité de tourner: quelques dégagements de 1,40 x 1,70 m pour une rotation de 180° en fauteuil roulant



Aménagement

- Tables: maniables / permettant au fauteuil de s'engager au-dessous (hauteur libre pour les genoux min. 0,70 m du sol, largeur min. 0,80 m) / pas d'entretoises / les tables à pieds de coin sont conseillées / surface du plateau anti-reflets
- Eclairage: bon / non éblouissant
- Acoustique: bonne dans toute la salle

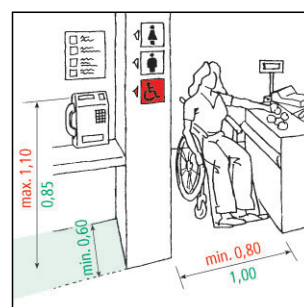
- Tables: réglables ou de hauteurs différentes (par ex. modèle standard de 0,70 m et tables supplémentaires de 0,80 m pour les genoux)
- Protection contre le bruit: prévoir plusieurs secteurs dans la salle / mesures d'insonorisation



WC, téléphone, vestiaire, caisse, libre-service

- WC: au moins un praticable en fauteuil r.
- Téléphone, vestiaire: accessibles sans marches
- Caisse, libre-service: pour les passages courts largeur min. 0,80 m / pour les cheminements plus longs et avec changements de direction largeur min. 1 m
- Atteinte et préhension: hauteur max. 1,10 m / possibilité d'accès latéral en fauteuil roulant

- Téléphone, vestiaire: tablette à hauteur de table pour écrire, déposer des objets, etc. ...
- Atteinte et préhension: hauteur 0,85 m / possibilité d'accès latéral et frontal en fauteuil roulant



6 WC pour fauteuils roulants accessibles à tous

Tous les restaurants, cafés, bistros, ainsi que les lieux de congrès et de réunion doivent disposer d'au moins un WC praticable en fauteuil roulant. Autant que possible, ces WC seront intégrés aux toilettes conçues pour l'ensemble du public. Les WC séparés ne sont admissibles qu'à titre exceptionnel, par ex. en cas de rénovation de bâtiments existants. Les principales qualités requises d'un WC utilisable en fauteuil roulant sont: un accès sans marche et assez large, un espace suffisant et un équipement approprié.

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



Minimum

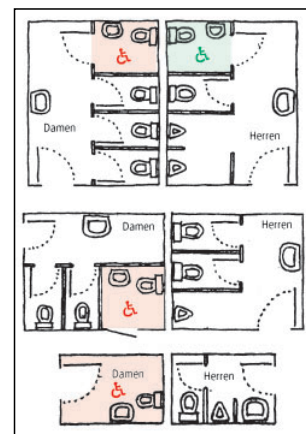
Confort accru



Nombre, emplacement

- Nombre: au moins un WC pour fauteuil roulant par bloc sanitaire (s'il n'y en a qu'un, il sera à la fois pour femmes et hommes et praticable en fauteuil roulant)
- Emplacement: dans le bloc sanitaire / intégré aux WC pour dames ou WC mixte / possibilité de l'associer à une table à manger rabattable si la surface de manœuvre reste suffisante (* les WC pour fauteuil roulant ne pouvant être installés dans le bloc sanitaire doivent être bien placés et accessibles à toute heure)

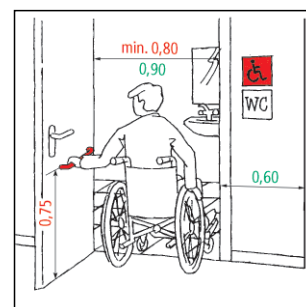
- Nombre: un WC pour fauteuil roulant séparé pour dames et messieurs



Abords, portes

- Accès: sans marche ni seuil (* les détours inévitables seront praticables de manière autonome et sans restriction)
- Largeur du corridor, de l'entrée: min. 1,20 m (min. 1 m / veiller à la place nécessaire à une rotation de 90° pour passer la porte, voir page 36)
- Largeur de la porte: min. 0,80 m (largeur de passage)
- Portes battantes: pas de ferme-porte / poignée pour tirer à 0,75 m de hauteur sur le panneau
- Orientation: accès bien indiqué

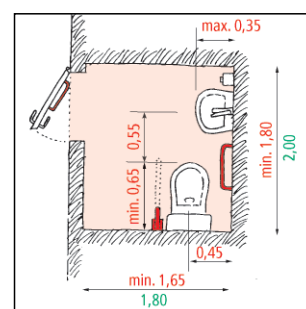
- Portes battantes: surface libre de 0,60 m min. près de la poignée et du débattement de la porte



Taille de la pièce, ouverture de la porte

- Dimensions: largeur 1,65 m / longueur 1,80 m (*en cas d'impossibilité, prendre conseil en construction adaptée aux handicapés, voir page 8) / la surface de manœuvre ne doit pas être gênée par le battant, des meubles ou autre
- Ouverture de la porte: vers l'extérieur / si vers l'intérieur, agrandir la pièce de 0,50 m en longueur ou en largeur / porte spéciale seulement si la place disponible interdit une porte battante

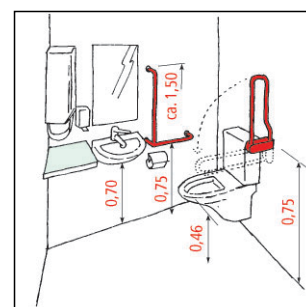
- Dimensions: largeur 1,80 m / longueur 2 m



Équipement

- Cuvette: hauteur du siège de 0,46 m / emprise au sol min. 0,65 m / réservoir de la chasse d'eau fixé au mur
- Lavabo: emprise au sol max. 0,35 m / hauteur max. 0,85 m / forme arrondie
- Robinetterie: atteinte depuis le WC, éloignement de 0,55 m
- Appareils et accessoires: emplacement et dimensions voir schémas

- Cuvette: WC-douche automatique (par ex. Closomat)
- Tablette auxiliaire: à 0,80–1 m de hauteur / près du lavabo
- Bouton d'appel: accessible depuis la cuvette



7 Salles de conférences, salles de réunion

Dans ces locaux à vocation conviviale, un public extrêmement divers se rencontre pour les manifestations les plus variées (assemblées, séminaires, fêtes de famille etc. ...). Salles et équipements doivent donc être conçus de manière telle que les participants handicapés ou âgés n'en soient pas exclus. Il y a donc lieu de prévoir une accessibilité et utilisation autonomes des salles, ainsi que des installations auxiliaires telles que toilettes, téléphone etc. ... Un ameublement souple et modulable et de bonnes installations techniques facilitent leur emploi.

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



Minimum

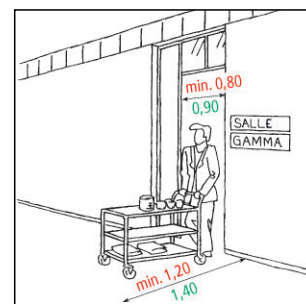
Confort accru



Abords, portes

- Accès: sans marche ni seuil (* hauteur du seuil max. 2,5 cm / les détours inévitables seront praticables de manière autonome et sans restriction)
- Largeur du corridor, du passage: min. 1,20 m (* min. 1 m / espace nécessaire de rotation de 90° pour passage de porte, voir page 36)
- Largeur des portes: passage min. 0,80 m
- Portes battantes: surface libre d'au moins 0,60 m près de la poignée et du débatement de la porte
- Orientation: facile à trouver ou signalisation suffisante

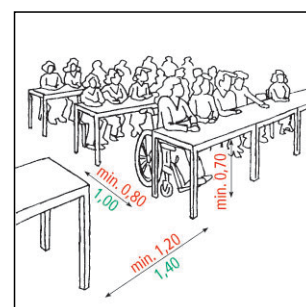
- Corridor: largeur min. 1,40 m
- Largeur des portes: min. 0,90 m



Ameublement

- Tables: maniables / permettant au fauteuil de s'engager au-dessous (hauteur libre pour les genoux min. 0,70 m du sol, largeur min. 0,80 m) / pas d'entretoises / les tables à quatre pieds de soutien sont conseillées / surface du plateau antireflets
- Sièges: stables / une partie au moins d'entre eux avec accoudoir

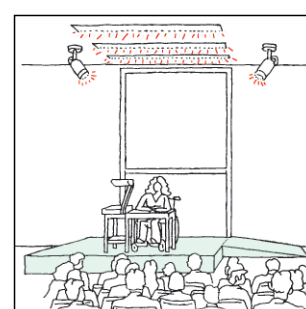
- Tables: réglables en h. ou tables de h. différentes (par ex. modèle standard offrant au fauteuil r. une haut. de 0,70 m et tables suppl. avec haut. jusqu'à 0,80 m pour les genoux)
- Appareils (par ex. rétro-projecteur, pupitre etc. ...): amovibles et adaptables



Eclairage, auxiliaires d'écoute, estrade

- Eclairage: bon / régulier / non éblouissant / réglable / spots orientables au-dessus du pupitre (permettent un bon éclairage de l'interprète en langue des signes)
- Auxiliaires d'écoute: haut-parleurs / installations d'écoute à induction ou à infrarouge / bonne insonorisation et absorption de l'écho

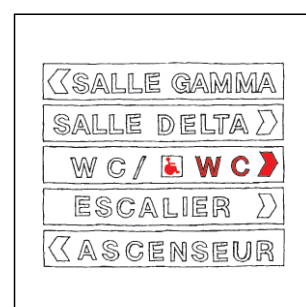
- Estrade: pour l'orateur, l'interprète par gestes etc. / mobile / haut. min. 15 cm / accessible sans marche / pente de la rampe max. 12% / largeur de la rampe min. 1 m



WC pour fauteuil roulant

- Nombre: un au moins dans les toilettes pour le public
- Emplacement: dans le bloc sanitaire / intégré aux WC pour dames ou WC mixte (* les WC pour fauteuil roulant qui ne peuvent être installés dans le bloc sanitaire doivent être placés à proximité et accessibles sans restriction)
- Orientation: bien indiquer l'accès
- Aménagement: voir page 23

- Nombre: un WC pour fauteuil roulant séparé pour



8 Corridors

Corridors et cheminements doivent être praticables en fauteuil roulant et assez larges pour permettre le croisement avec des personnes à pied. A certains endroits, par ex. devant l'ascenseur, on prévoira assez de place pour la rotation d'un fauteuil roulant. Lors de différences de niveaux, il ne faut pas oublier que leur franchissement par des rampes à faible pente exige beaucoup de place. On veillera à avoir un bon système d'orientation pour les malvoyants et les personnes âgées; un bon éclairage, des inscriptions claires ainsi qu'un aménagement contrasté sont indispensables.

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



Minimum

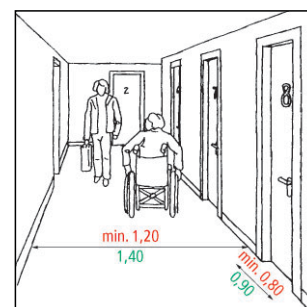
Confort accru



Zone de circulation

- Différences de niveaux: ne sont pas admissibles dans les constructions neuves (* supprimer, égaliser ou absorber par une faible pente sans marche ni seuil)
- * Rampe: si elle est indispensable pente max. 6% / veiller à la place nécessaire
- Largeur du corridor: min. 1,20 m (* 1 m / veiller à la place nécessaire à une rotation de 90°, voir page 36)
- Orientation: aménagement simple et clair (plan rectiligne, à angles droits) / pas de fenêtre éblouissante au bout du corridor
- Sécurité: pas de seuil risquant de faire trébucher / pas de porte ou de fenêtre ouverte empiétant sur la zone de circulation / pas de mur en saillie ni de meuble sur le cheminement

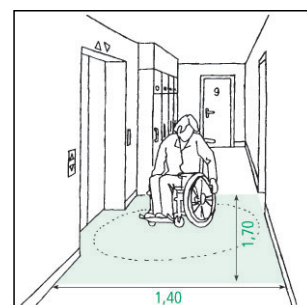
- Largeur du corridor: min. 1,40 m



Aires d'évitement, surfaces de rotation

- Aires d'évitement: largeur 1,80 m dans les corridors longs et étroits

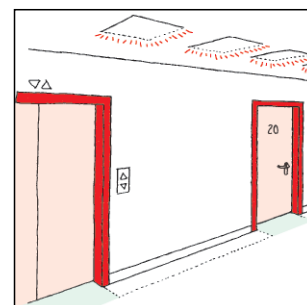
- Rotation: devant les ascenseurs, téléphones etc. ... espace libre de 1,40 x 1,70 m pour rotation de 180° en fauteuil roulant



Aménagement, aides à l'orientation

- Revêtement du sol: antidérapant / pas de tapis épais ou mous / pas de revêtement réfléchissant
- Eclairage: bon / régulier / servant de ligne directrice
- Interrupteurs: très contrastés
- Orientation: faire ressortir la porte ou le cadre par un fort contraste de couleur

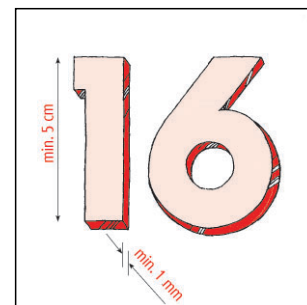
- Revêtement du sol: marquage tactile et contrasté devant les escaliers, ascenseurs, portes (par ex. revêtement différent)
- Eclairage: intensité lumineuse plus grande devant les escaliers, ascenseurs et portes



Inscriptions

- Emplacement: à env. 1,20–1,50 m du sol
- Taille: min. 5 cm
- Caractères: facilement lisibles, par ex. Helvetica
- Perceptibilité: caractères contrastés / ni réfléchissants ni éblouissants / palpables (lettres et symboles: min. 1 mm d'épaisseur et taille d'env. 15 mm)

- Perceptibilité: numéro de la chambre et indication de l'étage en Braille pour les aveugles



9 Ascenseurs

Un ascenseur est indispensable lorsque certains salons ou pièces de séjour, d'importants locaux auxiliaires (par ex. WC) ou les chambres se trouvent à l'étage. Ceci permet aux personnes handicapées de la marche ou en fauteuil roulant d'accéder à tous les niveaux. En outre, un ascenseur est utile aussi aux clients chargés de bagages ou avec une poussette ainsi qu'au personnel.

Dans les bâtiments à plusieurs étages, il est même souhaitable d'avoir deux ascenseurs pour parer aux cas d'urgence. Le second peut d'ailleurs être un monte-charge.

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



Minimum

Confort accru



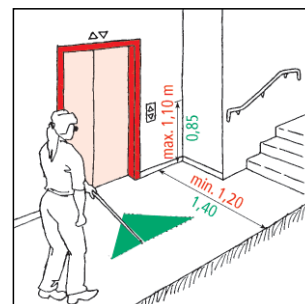
Abords, palier devant l'ascenseur

- Accès: sans marche ni seuil (** les dé-tours inévitables seront praticables de manière autonome et sans restriction*)
- Orientation: facile à trouver ou signalisation suffisante / fort contraste de couleur du cadre ou de la porte de l'ascenseur
- Porte de l'ascenseur: pas directement devant le départ de l'escalier
- Palier devant l'ascenseur: surface de manœuvre d'au moins 1,20 x 1,40 m / bien éclairé
- Clavier de commandes du palier: hauteur max. 1,10 m du sol / distance de l'encoignure min. 0,40 m / très contrasté

- Orientation: marquage tactile et contrasté devant la porte de l'ascenseur

- Palier devant l'ascenseur: min. 1,40 x 1,40 m

- Clavier de commandes de l'étage: hauteur 0,85 m du sol

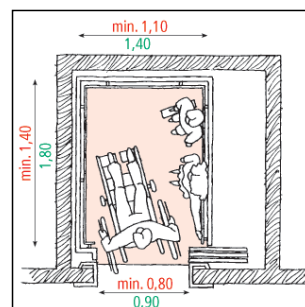


Cabine, porte de la cabine

- Dimensions de la cabine: profondeur min. 1,40 m / largeur min. 1,10 m (** à titre exceptionnel min. 1,20 x 0,80 m, mais seulement si la porte de la cabine se trouve sur le petit côté*)
- Porte de la cabine: ouverture automatique / largeur (l. réelle de passage) min. 0,80 m (** largeur min. 0,75 m / porte battante ou en accordéon admissible*)

- Dimensions de la cabine: profondeur min. 1,80 m / largeur min. 1,40 m

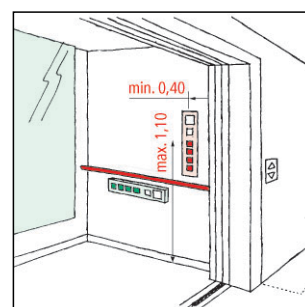
- Porte de la cabine: largeur min. 0,90 m / partiellement vitrée



Aménagement intérieur de la cabine

- clavier de commande: hauteur max. 1,10 m du sol / distance de l'encoignure min. 0,40 m
- Main-courante: hauteur 0,90 m / au moins sur une paroi latérale / près du clavier
- Eclairage: bon / non éblouissant
- Revêtement de sol: pas de tapis brosse ni de tapis épais

- clavier de commande: horizontale / hauteur 0,85 m / au-milieu de la paroi longue
- Miroir: en face de la porte dans la cabine (à usage de rétroviseur pour les utilisateurs de fauteuil roulant)

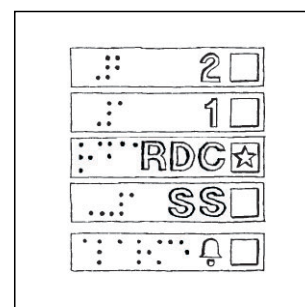


Touches, signaux d'assistance optique / acoustique

- Touches: pas de boutons capteurs / indicateurs en relief et complétées par du Braille / faire ressortir les touches «sortie, réception» et alarme des autres touches
- Signal d'arrivée: optique et acoustique / indispensable s'il y a plusieurs ascenseurs
- Indication de l'étage: clairement lisible
- Interphone: avec signal optique (en cas de panne d'ascenseur pour les malentendants affichage ou diode électroluminescente (DEL) avec indications telles

- Touches: taille min. 4 x 4 cm

- Indication de l'étage: signal acoustique au passage de chaque étage / annonce acoustique automatique



10 Escaliers, monte-escaliers

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances

Monter ou descendre un escalier est pénible pour quantité de personnes, mais cela devient un obstacle infranchissable pour celles qui ont un grave handicap de la marche ou se déplacent en fauteuil roulant. Lorsque les salles et aménagements collectifs sont à des étages différents, la construction d'un ascenseur praticable en fauteuil roulant s'impose. Si c'est impossible dans les bâtiments existants, il faudra prévoir une plate-forme élévatrice ou un monte-escalier, dont l'installation exige d'ailleurs une emprise au sol minimale au départ et à l'arrivée. Pour les handicapés de la marche et de la vue, l'utilisation des escaliers devra être facilitée par un aménagement approprié.

Minimum

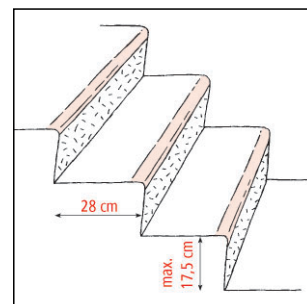
Confort accru



Volée et marches d'escalier

- Volée de l'escalier: droite
- Largeur: min. 1,20 m (* 1 m)
- Marches: hauteur max. 17,5 cm (* max. 19 cm) / giron min. 28 cm (* min. 25 cm) / sans nez saillant / avec contre-marches pleines / bords fortement contrastés
- Départ de la descente: transversale au corridor ou à la direction de la circulation (sécurité pour les aveugles)

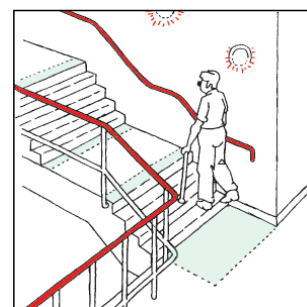
- Volée de l'escalier: interruption au bout de 10 marches



Main-courante, revêtement, éclairage

- Main-courante: des deux côtés / facile à tenir (voir page 38) / hauteur 0,90–1 m / sans interruption aux changements de direction / pas d'obstacle le long de la main-courante / dépassement au départ et de l'arrivée d'au moins 0,30 m / contrastée par rapport au mur
- Revêtement: antidérapant / pas de tapis non fixés
- Éclairage: bon / régulier / sans ombre sur les marches

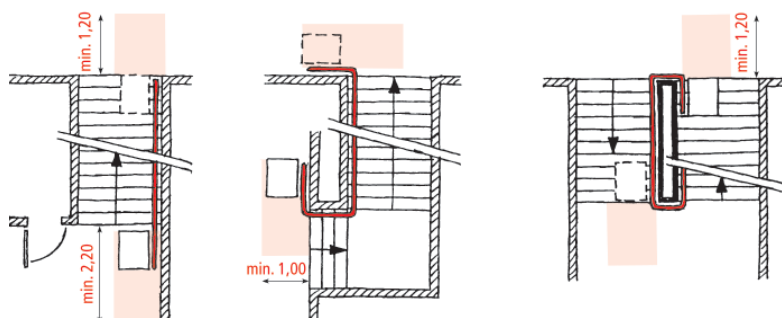
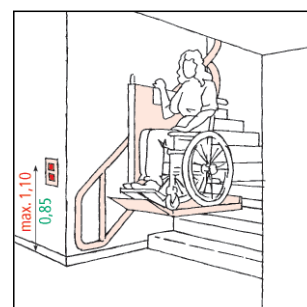
- Orientation: indication de l'étage en relief sur la main-courante



Monte-escalier à plate-forme

- Installation: seulement lorsqu'un ascenseur est impossible
- Place: largeur environ 1 m / veiller à l'emprise au sol nécessaire au départ et à l'arrivée
- Plate-forme: largeur min. 0,80 m / longueur min. 1 m (* min. 0,70 x 0,80 m)
- Éléments de commande: hauteur max. 1,10 m
- Utilisation: à toute heure / sans aide
- Capacité de charge: min. 200 kg
- Siège: rabattable

- Plate-forme: abaissement et relèvement automatiques
- Éléments de commande: hauteur 0,85 m / dispositif de commande mobile



Place nécessaire pour un monte-escalier à plate-forme (voir aussi page 37)

11 Chambres d'hôtels, chambres collectives

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



Les chambres d'hôtels et les chambres collectives non praticables en fauteuil roulant constituent pour les personnes handicapées un obstacle bien plus grave que tout autre et une source d'exclusion inacceptable. Pour les clients en fauteuil roulant il convient d'éviter au moins les barrières les plus importantes (par ex. les portes trop étroites), ce qui est réalisable dans la plupart des chambres et salles d'eau. Une chambre au moins devrait être parfaitement praticable en fauteuil roulant pour les personnes lourdement handicapées (hôtels: au moins une chambre double sur 25).

Minimum

Confort accru

Accès, portes



- Largeur de passage de la porte: min. 0,80 m (*0,75 m)
- Portes battantes: surface libre min. 0,30 m près de la poignée et du débattement de la porte (exceptionnellement moins de 0,30 m si l'antichambre est étroite)
- Fermeture de la porte: facile à manœuvrer / pas de bouton / éviter les fermettes ou prévoir une résistance max. de 30 N
- Orientation: porte ou cadre très contrasté

- Largeur de la porte: min. 0,90 m
- Portes battantes: surface libre min. 0,60 m près de la poignée et du débattement
- Fermeture: poignée pour tirer sur le panneau à 0,75 m de hauteur / fermeture automatique

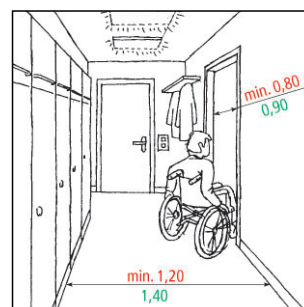


Antichambre, corridor

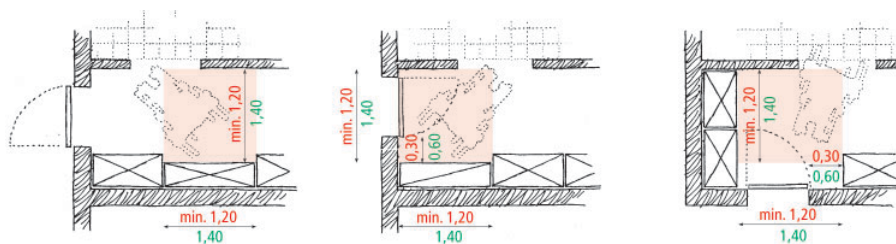


- Largeur: min. 1,20 m (*1 m / veiller à la place nécessaire pour le passage à 90° de la porte, voir page 36)
- Porte-manteaux: ne doivent pas gêner l'aire de manœuvre en fauteuil roulant ni heurter la tête des personnes se déplaçant à pied

- Largeur: min. 1,50 m (permet une surface libre de 0,60 m depuis la poignée de la porte)



Place minimale nécessaire dans l'antichambre

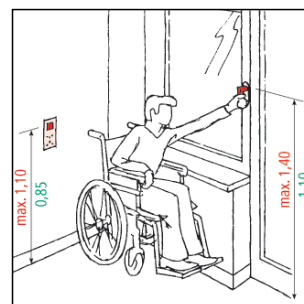


Interrupteurs, prises, poignée de fenêtre, volets, téléphone, éclairage



- Éléments de commande: hauteur max. 1,10 m / distance de l'angle min. 0,40 m / accès latéral possible en fauteuil roulant
- Poignée de fenêtre: hauteur max. 1,40 m / facile à saisir et à manipuler
- Téléphone: pourvu d'un long fil
- Éclairage: bon / non éblouissant / intensité variable / lumière suffisante près du lit

- Éléments de commande: hauteur 0,85 m / touches larges
- Fenêtre: hauteur de l'allège max. 0,60 m / haut. de la poignée max. 1,10 m
- Téléphone: avec amplificateur de son / prise pour appareil supplémentaire
- Volets: automatiques / manœuvrables depuis le lit



(voir aussi page 12)

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



Minimum

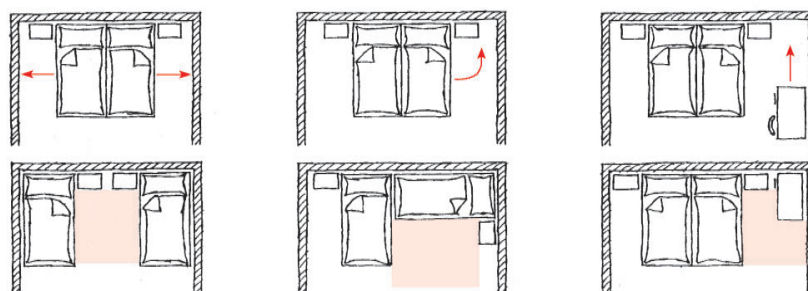
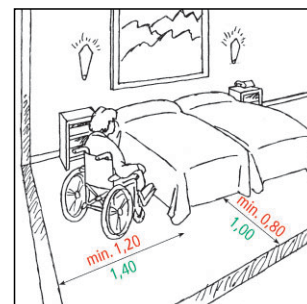
Confort accru



Dégagements dans la chambre

- Largeur de passage: min. 0,80 m entre meubles, murs, etc. ... (* min. 0,75 m)
- Espace libre près du lit: largeur min. 1,20 m pour le transfert du fauteuil roulant au lit (* min. 1 m) / au moins sur un côté
- Rotation: espace min. 1,20 x 1,40 m (* min. 1,20 x 1,20 m) dans un endroit au moins de la chambre
- Accès au balcon: largeur min. 0,80 m (* min. 0,75 m) / porte du balcon voir page 32
- Aménagement modulable: créer des es-

- Largeur de passage: min. 1 m
- Espace libre près du lit: largeur min. 1,40 m
- Rotation: espace min. 1,40 x 1,70 m
- Accès au balcon: largeur min. 1 m



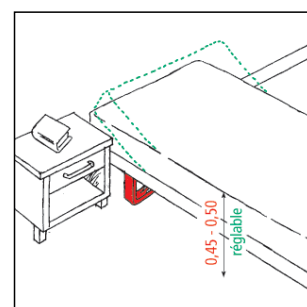
Exemples d'ameublement modulable



Lit, table de nuit

- Adaptabilité: lit et table de nuit mobiles (* au moins le lit)
- Genre de lits: séparés / éviter les doubles lits
- Hauteur du lit: 0,45–0,50 m du sol (bord supérieur du matelas)
- Matelas: pas trop mou

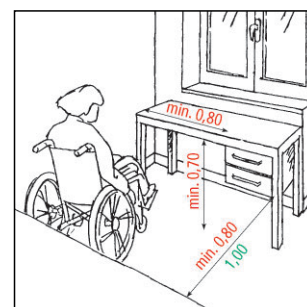
- Châssis du lit: pied et tête réglables en hauteur
- Hauteur: réglable automatiquement
- Bouton d'appel: utilisable depuis le lit



Armoire, bureau, minibar, miroir, etc. ...

- Largeur de passage: min. 0,80 m
- Bureau: utilisable en fauteuil roulant (haut. libre pour les genoux min. 0,70 m, largeur min. 0,80 m) / surface mate
- Armoire: étagères entre 0,40 et 1,10 m du sol / poignées faciles à saisir et à manipuler / hauteur max. de la tringle 1,40 m du sol

- Largeur de passage: min. 1 m
- Minibar: hauteur max. 1,10 m
- Armoire: portes coulissantes, sinon angle d'ouverture de 180° / hauteur de la tringle 1,20 m
- Miroir: bord inférieur 0,30 m du sol / espace



12 WC, bain et douche (voir aussi page 12)

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



Les WC, salles de bain ou douches sont souvent calculés juste et par conséquent ne sont pas utilisables en fauteuil roulant. Dans la plupart des cas, on pourrait cependant réaliser une accessibilité minimale des salles d'eau, dont la taille importe d'ailleurs moins qu'un plan ingénieux et adéquat. Pour de nombreux handicapés, les douches sont généralement plus faciles à utiliser que les baignoires et une salle d'eau au moins devra donc être équipée d'une douche accessible en fauteuil roulant. L'idéal est de pouvoir choisir entre douche et baignoire.

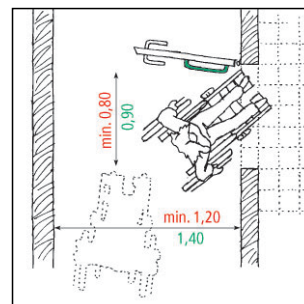
Minimum

Confort accru

Accès, portes

- Largeur de l'antichambre, du corridor: min. 1,20 m (* 1 m / veiller à la place nécessaire pour le passage à 90° de la porte, voir page 36)
- Porte: largeur de passage min. 0,80 m (* min. 0,75 m) / porte coulissante si la porte battante gêne la manœuvre / si possible ouvrant vers l'extérieur

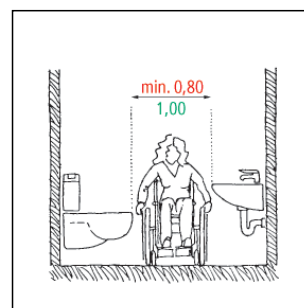
- Largeur de l'antichambre, du corridor: min. 1,40 m
- Porte : ouvrant vers l'extérieur / poignée pour tirer à 0,75 m de hauteur



Aire de manœuvre

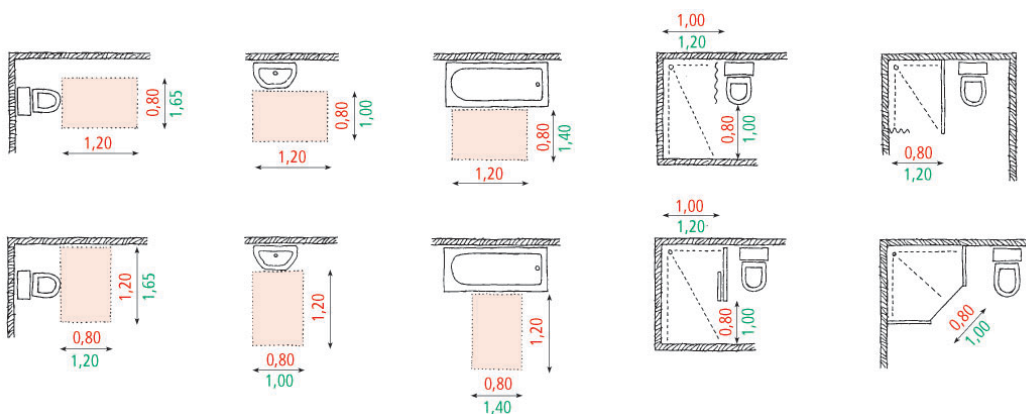
- Accès WC, lavabo, douche ou baignoire: accessibles au moins d'un côté en fauteuil roulant / largeur de passage min. 0,80 m (* min. 0,75 m)
- Dégagement devant les appareils: min. 0,80 x 1,20 m (* 0,75 x 1,10 m / dans les salles d'eau étroites la surface occupée par le fauteuil roulant peut déborder sur le débattement de la porte et l'antichambre)
- Douche: accessible en fauteuil

- Accès WC, lavabo, douche ou baignoire: largeur de passage min. 1 m
- Surface libre devant le siège: 1,10 x 1,20 m
- Surface libre devant la baignoire: min. 1,20 x 1,40 m



Surfaces libres devant les appareils

(Les surfaces de manœuvre et d'arrêt peuvent se superposer, par ex. surface devant le WC et la douche de plain-pied)

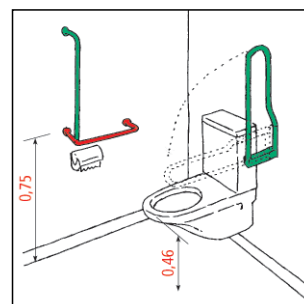


Siège

- Emprise au sol: min. 0,65 m
- Genre: mural avec réservoir fixé au mur
- Siège: hauteur 0,46 m du sol (bord supérieur de la lunette) / contrasté
- Barre d'appui: près du WC / horizontale / longueur 0,50 m / hauteur 0,75 m du sol

- Siège: douche automatique à télécommande (par ex. Closomat)

- Barre d'appui: barre coudeée en «L» et barre rabattable / réglable en hauteur
- Bouton d'appel: accessible depuis le WC





Minimum

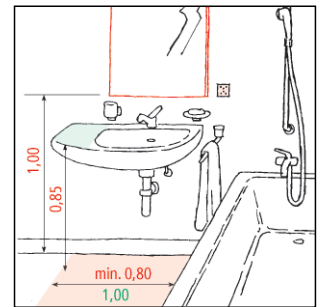
Confort accru



Lavabo

- Hauteur: bord supérieur à 0,85 m du sol
- Engagement du fauteuil roulant: hauteur min. 0,70 m / largeur min. 0,80 m
- Robinetterie: mélangeur à palette
- Miroir: bord inférieur à 1 m du sol
- Prise de courant: accessible depuis le fauteuil roulant / hauteur max. 1,10 m

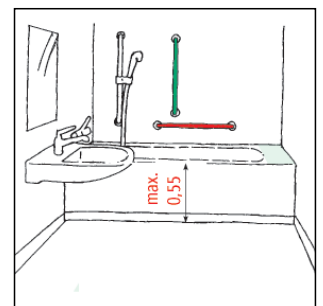
- Engagement du fauteuil roulant: largeur min. 1 m / siphon encastré
- Robinetterie: la douchette peut atteindre le lavabo (pour se laver les cheveux)
- Tablette: hauteur max. 1,10 m (idéale: sur hauteur du lavabo)



Baignoire

- Baignoire: longueur min. 1,60 m / hauteur max. 0,55 m du sol
- Robinetterie: côté pieds / mélangeur à palette
- Douchette: réglable en hauteur
- Barre d'appui: horizontale / longueur min. 0,50 m

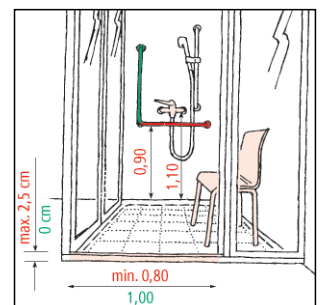
- Place en tête de baignoire pour aider au transfert: largeur min. 0,40 m
- Barre d'appui: verticale / au milieu du long côté de la baignoire



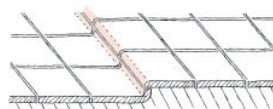
Douche

- Largeur d'accès: min. 0,80 m (* 0,75 m) min. 1 m pour rotation 90°
- Zone de douche: seuil, marche biseautée, receveur encastré etc. ... max. 2,5 cm de hauteur / éventuellement avec caillebotis intégrable
- Robinetterie: mélangeur / distance de l'angle min. 0,40 m / hauteur max. 1,10 m
- Douchette: réglable en hauteur
- Barre d'appui: horizontale / longueur min. 0,50 m / hauteur 0,90 m du sol
- Siège de douche: disponible si nécessaire
- Revêtement du sol: antidérapant

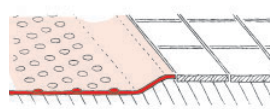
- Largeur d'accès: min. 1 m, 1,20 m pour rotation 90°
- Zone de douche: Superficie 1,40 m² / sans aucun seuil / pente max. 2%
- Robinetterie: hauteur 0,85 m
- Barre d'appui: verticale
- Siège: réglable en hauteur / rabattable / avec accoudoirs / assise min. 0,45 x



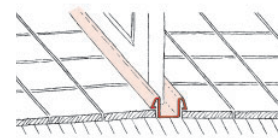
Exemples de seuils et petites marches franchissables en fauteuil roulant dans la zone douche



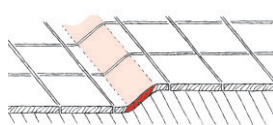
Dénivellation du carrelage



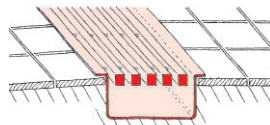
Receveur extraplat



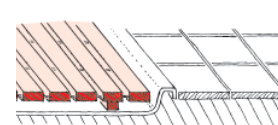
Rail franchissable de porte coulissante



Dénivellation biseautée



Ecoulement avec grille passerelle



Receveur enfoncé avec caillebotis

13 Terrasses, balcons

Terrasses et balcons sont des espaces de séjour en plein air qui constituent un attrait supplémentaire pour les hôtels, restaurants et logements de vacances. Ils sont particulièrement appréciés pour les clients à mobilité réduite. Les terrasses et les balcons doivent par conséquent être praticables en fauteuil roulant et ne présenter aucun risque de chute pour les personnes handicapées de la marche et de la vue. Une protection contre intempéries, vent et soleil est en outre souhaitable et permet de nombreuses possibilités d'utilisation.

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



Minimum

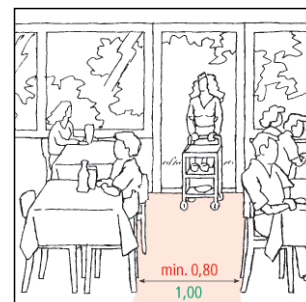
Confort accru



Accès, portes

- Largeur de passage: min. 0,80 m
(* min. 0,75 m)
- Largeur utile de la porte: min. 0,80 m
(* min. 0,75 m)
- Poignée de la porte: hauteur max. 1,10 m du sol / facile à atteindre
- Ouverture de la porte: aisée

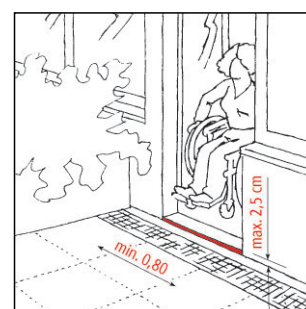
- Largeur de passage: min. 1 m
- Surface de manœuvre: espace libre min. 0,60 m depuis la poignée / min. 1,40 x 1,40 m devant la porte



Seuil de la porte

- Hauteur du seuil: intérieure et extérieure max. 2,5 cm (* 5 cm)
- Butées devant les seuils: à éviter / marches biseautées, caillebotis de métal ou de bois, rigoles d'écoulement etc. ... sont autorisées

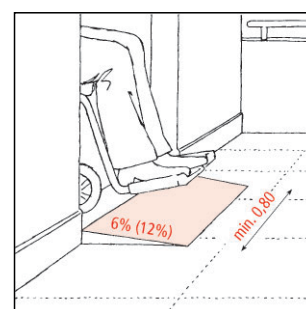
- Utilisation: y renoncer, car même les rampes à faible pente représentent un obstacle infranchissable pour les handicapés en fauteuil roulant ayant peu de force dans les bras



* Rampes

- Pente: max. 6%, exceptionnellement jusqu'à 12%
- Largeur: min. 0,80 m
- Rampe mobile: fixable, pour éviter qu'elle ne glisse (attention au poids et à la manipulation)

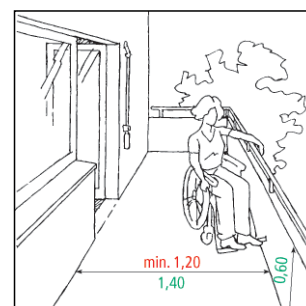
- Utilisation: y renoncer, car même les rampes à faible pente représentent un obstacle infranchissable pour les handicapés en fauteuil roulant ayant peu de force dans les bras



Balcon

- Largeur: min. 1,20 m (* 1 m / veiller à la place nécessaire pour le passage à 90° de la porte, voir page 36)
- Manipulation du store ou parasol: depuis le fauteuil roulant / hauteur max. 1,10 m

- Largeur: min. 1,40 m / au moins devant la porte du balcon
- Rotation: espace libre de 1,40 x 1,70 m pour tourner à 180°
- Manipulation du store : commande automatique
- Allège: vue dégagée à partir de 0,60 m du sol



14 Places de stationnement

Pour la plupart des personnes à mobilité réduite, la voiture est le principal moyen de transport, car bien souvent elles ne peuvent utiliser les transports publics, ou seulement avec grande difficulté. Une place de stationnement aussi proche que possible de l'entrée du bâtiment est donc indispensable pour le conducteur handicapé. Les personnes âgées ou handicapées amenées en taxi ou par des tiers doivent disposer par mauvais temps, d'un emplacement pour monter et descendre de voiture, près de l'entrée et de préférence couvert.

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



Minimum

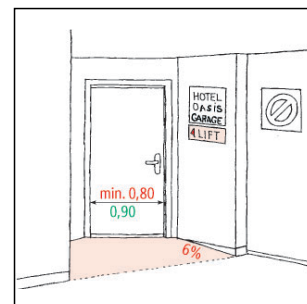
Confort accru



Abords, portes

- Accès: sans marche / hauteur du ressaut max. 2,5 cm / pente des rampes inévitables aussi faible que possible, max. 6% (* 12%)
- Détours de plain-pied inévitables: utilisables sans restriction et sans aide / signalisation suffisante / toujours dégagés
- Portes: largeur de passage min. 0,80 m / espace libre 0,60 m depuis la poignée de la porte / ferme-porte souple
- Ascenseur: voir page 26

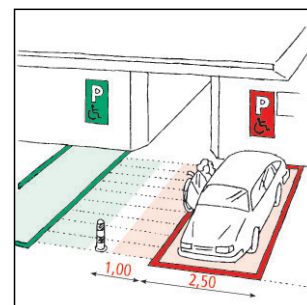
- Accès: sans seuil ni pente
- Protection contre les intempéries: trajet couvert jusqu'au bâtiment (surtout dans les régions de neige)
- Portes: ouverture automatique / largeur min. 0,90 m



Place pour handicapé

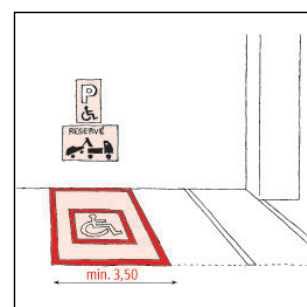
- Largeur: min. 3,50 m ou place contiguë à un espace libre de 1 m sur le côté
- Emplacement: aussi près que possible de l'entrée praticable en fauteuil roulant du bâtiment / terrain plat (afin que le fauteuil reste stable)
- Revêtement du sol: uni / si un dévers est inévitable max. 2% / pas de pavés ni de pavage gazonné, pas de gravillons

- Protection contre les intempéries: place de stationnement abritée
- Téléphone ou interphone: proche de la place de stationnement pour handicapés / accessible et facile à trouver



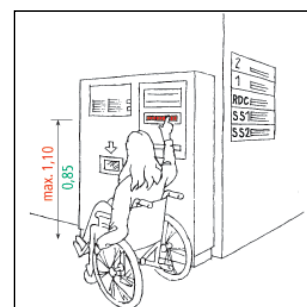
Nombre, signalisation

- Nombre: une ou deux places réservées dans les petits parcs de stationnement / dans les grands, une place min. pour handicapés sur 50 places / si nécessaire, places réservées supplémentaires aménageables (par ex. pour manifestations spéciales)
- Signalisation: symbole du fauteuil roulant sur le sol ou sur un panneau mural / mesures pour empêcher leur utilisation par des personnes non autorisées (par ex. panneau de transport à la fourrière)
- Repérage: si l'accès est difficile, suffisamment de panneaux indicateurs



Appareils automatiques de parcmètre

- Horodateurs, systèmes de contrôle: accès sans marche ni seuil / hauteur d'atteinte max. 1,10 m du sol



15 Installations de sport et de loisirs

Toutes les installations de loisirs et de sport doivent être accessibles aux personnes âgées ou handicapées. Elles souhaitent, elles aussi, participer aux activités de loisir: disco, billard, sauna, tennis etc. ... La piscine permet une excellente activité sportive, très appréciée des handicapés et des personnes âgées. Outre l'accès à ces installations, on veillera à la possibilité d'utiliser les services auxiliaires tels que WC, douche, vestiaire.

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



Minimum

Confort accru



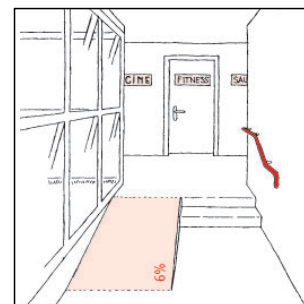
Abords, portes

- Accès: secteurs fréquentés par les clients sans marche ni seuil / hauteur max. d'un ressaut 2,5 cm / pente des rampes max. 6% (* 12%)
- Détours: sans marche / utilisables sans restriction / signalisation suffisante
- Largeur des corridors: min. 1,20 m (* 1 m / veiller à la place nécessaire pour le passage à 90° de la porte, voir page 36)
- Portes, passages: largeur utile min. 0,80 m (* 0,75 m) / espace libre 0,60 m depuis la poignée
- Revêtement du sol: non glissant / dur
- Prévention des accidents: éviter les obstacles en saillie, sur le mur ou sur le sol, voir page 39

- Accès: bien et suffisamment indiqué / couleurs contrastées / bon éclairage

- Largeur des corridors: min. 1,40 m

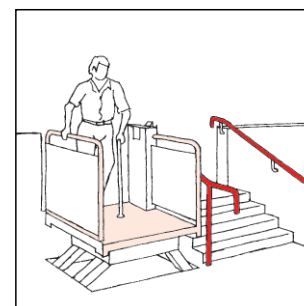
- Portes: largeur min. 0,90 m



*Plate-forme élévatrice

- Emploi: pour franchir une hauteur < 2 m, prévoir plutôt une plate-forme qu'un monte-escalier
- Utilisation: autonome / sans restriction / facilement accessible
- Dimensions élévateur: pour accès direct min. 0,80 m (L) x 1,20 m (P), avec rotation de 90° min. 1,40 x 1,40 m
- Sécurité: veiller aux risques d'accident

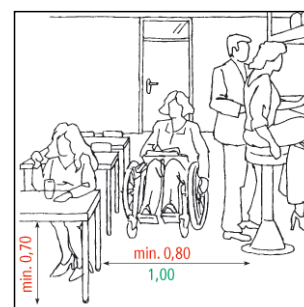
- Protection contre les intempéries: toit ou auvent



Equipement

- Tables: hauteur libre pour les genoux min. 0,70 m, largeur min. 0,80 m / pas d'entretoises / les tables à pieds de coins sont conseillées / surface du plateau mate
- Eclairage: bon / non éblouissant
- Acoustique: de qualité

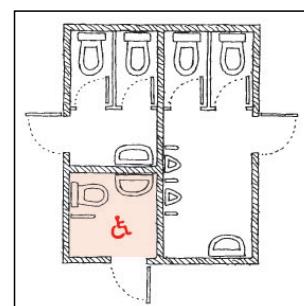
- Meubles: adaptables et amovibles



Toilettes, téléphone, libre service

- Atteinte et préhension: hauteur 1,10 m / possibilité d'accès latéral en fauteuil roulant
- WC pour fauteuil roulant: au moins un / le placer si possible dans les toilettes pour tous / aménagement voir page 23
- Libre service: largeur de passage min. 0,80 m, 1 m pour les trajets longs et avec changements de direction

- Atteinte et préhension: hauteur 0,85 m / possibilité d'accès latéral et frontal en fauteuil roulant
- WC pour fauteuil roulant: un par sexe





Minimum

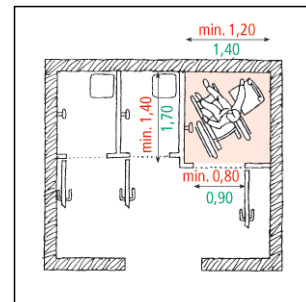
Confort accru



Cabines de déshabillage

- Accès: sans marche ni seuil
- Cabines individuelles: largeur de porte et de passage min. 0,80 m / porte battante ouvrant à l'extérieur ou rideau / dimensions min. 1,20 x 1,40 m / siège mobile ou rabattable
- Vestiaires communs: largeur de passage 1,20 m / espace libre min. 1,40 x 1,70 m pour rotation à 180° en fauteuil roulant

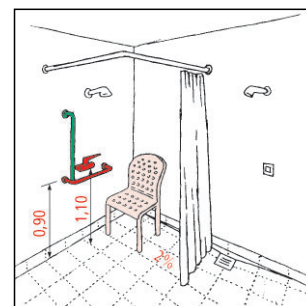
- Cabine spéciale pour fauteuil roulant: espace libre min. 1,40 x 1,70 m / banquette hauteur 0,50 m ou réglable / barres de soutien horizontale et verticale
- Miroir: bord inférieur à 0,30 m du sol



Douches

- Largeur d'accès et de passage: min. 0,80 m (* 0,75 m)
- Zone de douche: seuil, marche biseauté, receveur encastré etc. ... max. 2,5 cm de hauteur / éventuellement avec caillebotis intégrable
- Robinetterie: mélangeur à palette / distance de l'angle min. 0,40 m / hauteur max. 1,10 m
- Barre d'appui: horizontale / longueur min. 0,50 m / hauteur 0,90 m du sol
- Siège de douche: disponible si nécessaire
- Revêtement du sol: antidérapant

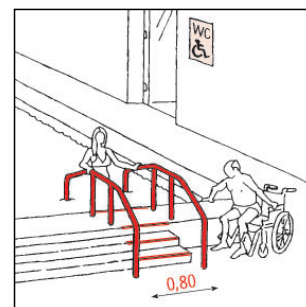
- Douche spéciale pour fauteuil roulant: peut être combinée avec la cabine de déshabillage
- Zone de douche: de plain-pied / pente max. 2% / surface min. de la douche 1,40 m²
- Robinetterie: hauteur 0,85 m
- Douchette: réglable en hauteur
- Barre de soutien: verticale
- Siège: réglable en hauteur / rabattable / avec accoudoirs / assise min. 0,45 x 0,45 m



Piscine

- Accès: au moins un accès au bassin sans marche ni seuil / pas de pédiluve
- Descente: escalier plat, hauteur des marches 15 cm (pas d'échelle) / bord contrasté
- Main-courante: des deux côtés de l'escalier / espace intermédiaire 0,80 m / dépassant de 0,30 m min. début et arrivée

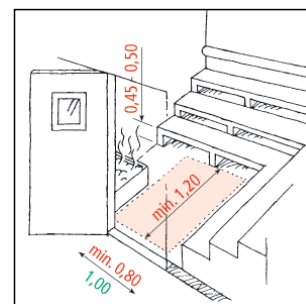
- Rebord du bassin (pour transfert de la personne en fauteuil roulant): hauteur 0,45–0,50 m / largeur min. 0,40 m / eau affleurant le haut du rebord
- Siège mobile: fixe ou installé si nécessaire



Sauna, bain de vapeur etc.

- Porte, circulation: largeur min. 0,80 m (entre les bancs, le four etc. ...) (* 0,75 m) / ressaut du seuil max. 2,5 cm
- Sauna: espace libre min. 0,80 x 1,20 m (réalisable par ex. en poussant un banc) / hauteur du premier banc 0,45–0,50 m

- Circulation: largeur min. 1 m
- Sauna: escalier avec marches intermédiaires de 0,20–0,25 m de hauteur / espace min. de 2,5 cm entre les lattes pour permettre leur préhension



Place nécessaire, aménagement, orientation

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances

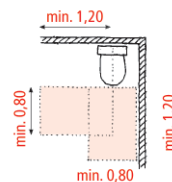
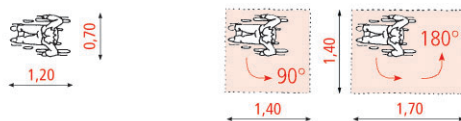
Dans les pages suivantes sont résumés et expliqués des principes généraux relatifs de planification d'établissements destinés à la restauration ou à l'hébergement hôtelier. A quelques exceptions près, ils rejoignent la norme SN 521 500 «Construction adaptée aux handicapés» et constituent la base des qualités exigées dans la présente brochure. Pour les réglementations différentes concernant les bâtiments existants, veuillez vous reporter aux chapitres 1 à 15 et aux pages 12 et 13 (chambres et salles d'eau).

Circulation

Place nécessaire aux personnes en fauteuil roulant



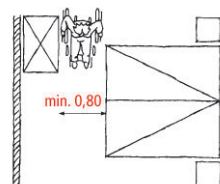
Un fauteuil roulant standard selon la norme ISO mesure 1,20 m de long sur 0,70 m de large. La rotation à 90° exige une aire de 1,40 x 1,40 m et, à 180°, de 1,40 x 1,70 m. Les fauteuils électriques ont parfois besoin d'une surface plus importante. Les espaces libres devant les WC, sièges rabattables, lits etc. ... doivent être d'au moins 0,80 x 1,20 m.



Largeurs de passage



Un fauteuil roulant standard a besoin d'une largeur libre d'au moins 0,80 m pour passer par les portes ou entre les meubles ou appareils sanitaires. Pour les trajets plus longs, une largeur de 1 m est préférable. Le croisement de fauteuils roulants et de personnes à pieds dans les corridors ou les circulations exige une largeur de 1,20 m.

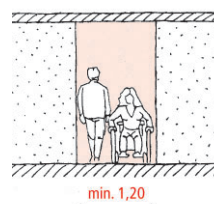
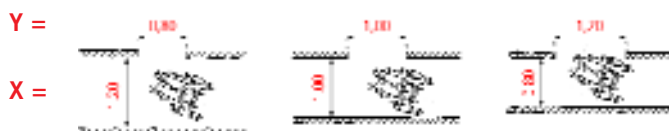


Place nécessaire pour passer une porte avec rotation à 90°



Tourner à 90° pour passer une porte suppose un rapport minimum entre la largeur du couloir (X) et celle de la porte (Y). Si la première est de 1,20 m, la seconde sera d'au moins 0,80 m. Si le couloir est plus étroit, la porte sera d'autant plus large.

Règle générale: $X + Y = \text{min. } 2,00 \text{ m}$



Ouverture / fermeture des portes



Les portes doivent être faciles à manœuvrer; si ce n'est pas le cas, il faut les automatiser. Les portes automatiques, coulissantes ou en accordéon sont idéales. Si possible, on renoncera aux ferme-portes et s'ils sont indispensables, leur résistance ne devrait pas dépasser 30 N. Les boutons de porte ne sont pas acceptables, car de nombreux handicapés des mains ou des bras ne peuvent les utiliser. Dans les pièces aménagées pour les personnes en fauteuil roulant (WC, cabines de déshabillage entre autres) une poignée permettant de tirer la porte, donc de la fermer plus facilement, sera fixée à 0,75 m de hauteur sur le battant.

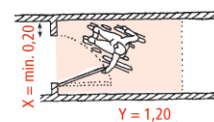
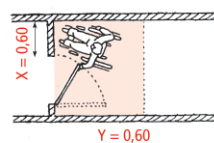


Surface de manœuvre hors du débattement des portes



Un espace libre sera prévu près du débattement des portes à battants. Si la distance (X) entre la poignée de la porte et le mur latéral est d'au moins 0,60 m, la porte sera aisément manœuvrable. Si $X < 0,60 \text{ m}$, on prévoira un espace (Y) assez grand devant le battant ouvert. Toutefois, X doit mesurer au moins 0,20 m.

Règle générale: $X + Y = \text{min. } 1,20 \text{ m}$



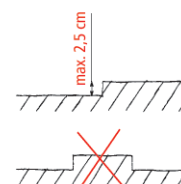
Franchissement des obstacles verticaux

Marches, seuils et ressauts max. 2,5 cm



Marches, escaliers et seuils en saillie sont des barrières qui marginalisent de nombreux handicapés et personnes âgées, ou leur rendent le passage très difficile. On évitera donc ces obstacles dès le début des projets, mais si c'est impossible leur hauteur ne dépassera pas 2,5 cm. Les ressauts à une retombée sont un obstacle plus faible que des seuils à deux retombées.

Dans les bâtiments existants, on supprimera si possible, les marches et seuils élevés. Si l'on ne peut les supprimer, on prévoira un détour de plain-pied bien indiqué, ou une autre solution telle qu'ascenseur, élévateur ou monte-escalier. Les entrées principales avec rampes leur sont toutefois préférables.



Rampes max. 6%



Pour franchir les différences de niveau, les rampes sont généralement une excellente solution du fait de leur simplicité d'utilisation. Outre les personnes en fauteuil roulant et les handicapés de la marche, les autres clients et le personnel en profitent eux aussi et on les préférera aux plates-formes élévatrices ou aux monte-escaliers. Leur pente ne doit pas être supérieure à 6%. Dans les bâtiments existants, où des rampes à 6% sont impossibles par manque de place, on pourra installer à titre exceptionnel des rampes plus raides (max. 12%). Mieux vaut une rampe trop raide que pas de rampe du tout! Elles ne seront cependant prévues que dans des endroits où circulent aussi des personnes valides, afin qu'une aide puisse être éventuellement apportée.

Formule: longueur = (H x 100) : % / hauteur = (% x L) : 100 / % = H x (100 : L)



hauteur (H)	longueur (L) avec	
	6%	12%
0,10 m	1,60 m	0,80 m
0,20 m	3,30 m	1,60 m
0,50 m	8,30 m	4,20 m
0,80 m	13,30 m	6,70 m
1,00 m	16,60 m	8,30 m

Ascenseur (voir aussi page 26)



Pour franchir plusieurs étages ou de grandes différences de niveau, l'ascenseur constitue la meilleure solution. La taille de la cabine sera suffisante pour qu'au moins un fauteuil roulant y trouve place. Selon la norme SN 521 500, les cotes minimales de la cabine sont 1,10 m de large sur 1,40 m de profondeur. Ces dimensions offrent assez de place pour 2 ou 3 autres personnes.

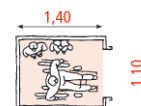
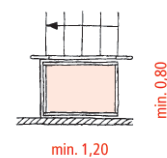


Plate-forme élévatrice



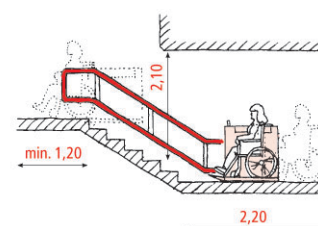
Les plates-formes élévatrice permettent de franchir des différences de niveau jusqu'à un étage. Ils doivent pouvoir être utilisés sans restriction et sans l'aide de tiers. Leurs dimensions sont de 0,80 x 1,20 m pour accès direct et de 1,40 x 1,40 m pour accès avec rotation de 90°. Aire de manœuvre suffisante devant l'élévateur pour les fauteuils roulants.



Monte-escalier (voir aussi page 27)



On n'installera de monte-escalier que dans les bâtiments existants et s'il est impossible de mettre en place une rampe, un plate-forme élévatrice ou un ascenseur. Pour les handicapés de la marche, le monte-escaliers est d'un emploi limité, contrairement à un ascenseur qu'il ne saurait donc remplacer. Selon les cas, l'emprise au sol du monte-escalier est de 1,20 à 2,20 m; il exige en outre une cage d'escalier de 2,10 m de hauteur et en haut de la volée un palier d'au moins 1,20 m.

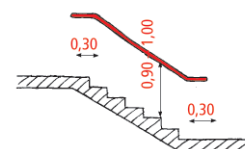


Éléments de commande, meubles, revêtements de sols

Main-courante



Les escaliers et les rampes d'une pente supérieure à 6% seront équipés d'une main-courante au moins d'un côté (de préférence des deux côtés) d'une hauteur de 0,90 à 1 m. Elle sera facilement préhensible (diamètre de 4 à 4,5 cm) et à 8 cm min. du mur. Elle dépassera de 0,30 m le départ et l'arrivée de l'escalier ou de la rampe et se distinguera de l'arrière-plan par une couleur contrastée.

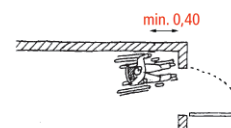
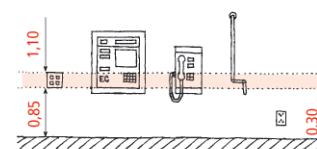


Interrupteurs, commandes, manivelles des volets, app. automatiques



De nombreuses personnes en fauteuil roulant ont du mal à mouvoir leurs bras. Pour qu'elles puissent atteindre aisément, depuis leur fauteuil, les interrupteurs, boutons d'ascenseur, touches etc. ... ceux-ci ne doivent pas être à plus de 1,10 m* du sol (l'idéal étant 0,85 m). L'atteinte de ces éléments ne doit être gênée ni par de larges socles, ni par leur montage dans une encoignure (la distance à l'angle sera d'au moins 0,40 m). La lumière, l'interphone, l'ascenseur seront commandés par des boutons-poussoirs (pas de boutons capteurs). Les prises de courant seront si possible à 0,30 m min. du sol (une prise au moins devrait être à 0,90 m). Les éléments de commande importants, tels qu'interrupteurs ou boutons d'ascenseur, seront de couleur contrastée.

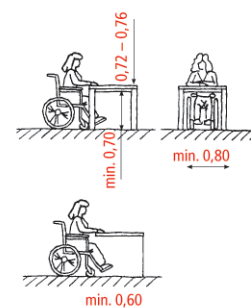
(* Divergence par rapport à la norme SN 521 500 «Construction adaptée aux personnes handicapées», qui prévoit une hauteur max. de 1,40 m, trop élevée pour de nombreuses personnes en fauteuil roulant)



Hauteur des tables, passage libre au-dessous



La hauteur habituelle des tables, 0,72–0,76 m, convient généralement aux utilisateurs de fauteuil roulant. Pour le passage aisé des genoux, l'espace libre «carrossable» doit ménager une hauteur min. de 0,70 m. En revanche, les personnes lourdement handicapées ont besoin selon les cas de tables ayant une hauteur de passage supérieure (0,80 m). Il est donc conseillé d'avoir quelques tables hautes ou réglables en hauteur. En outre, cet espace libre doit avoir une profondeur min. de 0,60 m et une largeur min. de 0,80 m. Les tables à pieds de coin facilitent les manœuvres en fauteuil roulant. On évitera les entretoises.



Hauteur des sièges (transfert)



Hauteur cuvette de WC et siège de douche rabattable 0,46 m. Hauteur du lit 0,45–0,50 m. L'assise des sièges dans les différentes zones ne doit être ni trop profonde ni trop moelleuse.



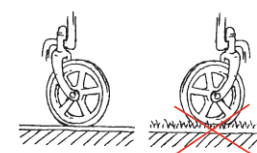
Revêtement du sol



Selon le handicap, le sol devra répondre à des besoins différents. Pour les handicapés de la marche, il devra être non glissant, pour les personnes en fauteuil roulant plat et dur, pour les malvoyants très contrasté et pour les aveugles, sa surface présentera des structures tactiles différentes.



Ne conviennent pas: graviers, gravillons et sable, pierres naturelles inégales ou pavage composite à larges jointures, pavage engazonné, dalles de pierre naturelle ou synthétique polies, ainsi que tapis de haute laine.

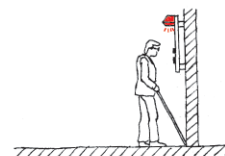


Prévention des accidents, orientation, éclairage, inscriptions

Eclairage



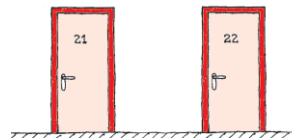
Un éclairage suffisant, régulier et non éblouissant améliore la vision, la sécurité des malvoyants et permet aux malentendants de lire sur les lèvres. Différentes sources d'éclairages (directes et indirectes, luminaires de grande taille), et ainsi que plafonds et murs de teinte claire procurent une intensité lumineuse suffisante. Aucune lampe éblouissante ne doit se trouver dans le champ visuel. Un éclairage surtout indirect et des surfaces (meubles, sols) non réfléchissantes évitent l'éblouissement gênant. Dans les zones de circulation et les salles de grande taille, des appareils d'éclairage agencés en ligne directrice constituent une aide précieuse.



Aménagement contrasté



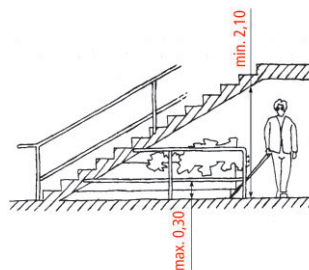
Des couleurs contrastées permettent à tous, mais surtout aux malvoyants, de mieux s'orienter et contribuent à éviter des accidents. Sols, socles ou mains-courantes sombres, contrastant avec des murs clairs, font ressortir plans et volumes. Marches, portes, interrupteurs, inscriptions etc. ... se distingueront autant que possible par des teintes et des tons contrastés. Des espaces, des repères et des espaces clairs sur fond sombre sont plus frappants que l'inverse. On utilisera de préférence du jaune, du vert ou du blanc sur fond lilas, bleu, vert, rouge et noir.



Eviter les obstacles prévenir les risques d'accident



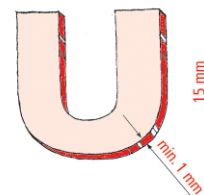
Dans les zones de circulation, on évitera les obstacles posés sur le sol, en saillie ou suspendus. Des clôtures ou barrières empêcheront que l'on ne s'engage sous des escaliers libres. Les obstacles inévitables devront être marqués par des couleurs contrastées et être perceptibles à la canne (celle-ci pourra repérer les contours de l'obstacle à une hauteur de 0-0,30 m). Les endroits dangereux seront protégés par une balustrade, dont les traverses (hauteur max. 0,30 m du sol) ou un socle continu pourront être détectés par la canne. Les obstacles difficiles à voir, par ex. les portes et parois vitrées, seront signalés par une bande de couleur fluoescence.



Inscriptions



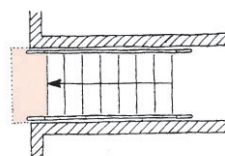
Caractères facilement lisibles, de type Helvetica ou similaire, d'une dimension min. de 15 mm. Les inscriptions, placées entre 1,20 et 1,50 m du sol, doivent être bien éclairées et se détacher sur un fond contrasté. Les informations importantes, telles que l'indication des étages dans l'ascenseur, seront autant que possible en relief (min. 1 mm d'épaisseur et taille de 15 mm) afin de pouvoir être « lues au toucher ». Les informations qui ne peuvent être exécutées en relief seront doublées en braille.



Informations tactiles sur le sol



Des différences de structure des revêtements, des champs de couleur se détachant sur le sol etc. ... permettent aux malvoyants et aux aveugles de mieux s'orienter. Ces changements de revêtement de sol, aisément décelables, sont spécialement importantes devant les escaliers, rampes, entrées, obstacles inévitables ainsi que dans les circulations et espaces compliqués.



Personnel, moyens auxiliaires

Outre les données de nature architecturale, des moyens auxiliaires supplémentaires et un personnel formé à cet effet peuvent grandement faciliter le séjour des clients handicapés ou âgés.

Vous trouverez ci-dessous quelques conseils et suggestions qui, dans la pratique, se sont avérés extrêmement utiles pour les personnes concernées.

Restaurant

Hôtel

Logt. de vacances



Règles générales



• Les clients handicapés et/ou âgés seront accueillis avec naturel et de manière directe, même si la communication est difficile.



• On s'adressera à la personne handicapée, non à son accompagnateur ou accompagnatrice.



• Les personnes qui parlent avec difficulté doivent être prises au sérieux; on croit souvent qu'il s'agit d'un handicap mental, ce qui est faux dans bien des cas!

• Toujours demander si la personne souhaite être aidée et comment; les handicapés n'ont pas tous besoin d'aide.



Assistance aux clients aveugles ou fortement handicapés de la vue



Les aveugles et malvoyants se reconnaissent généralement à leur canne blanche. Leur principale difficulté tient au fait qu'ils ne peuvent rapidement s'orienter dans un cadre nouveau. Le personnel également, à la réception ou au restaurant, ne sera pas facilement reconnu par les malvoyants. Afin de les aider, il convient d'observer les règles suivantes:

- Se présenter en donnant son nom et sa fonction
- Selon souhait, lui offrir le bras, et le guider.
- Si on le débarrasse d'un objet, lui expliquer où il sera placé
- Sur demande, diriger la personne malvoyante à une table, bien éclairée ou située près d'une fenêtre. La conduire vers une chaise et attendre qu'elle en prenne possession.

- Indiquer ce qui est au menu (plat du jour, spécialités), éventuellement lire la carte
- Expliquer ce qui se trouve sur la table et sur l'assiette; les mets sont disposés selon le cadran d'une horloge: le haut indique «midi» et la viande est toujours sur «6 h». Enlever de la table ce qui n'est pas absolument nécessaire.
- Lors du règlement de l'addition, rendre la monnaie directement dans la main et la compter.

On peut obtenir d'autres informations auprès de l'Association suisse des aveugles, St. Gall.



Assistance aux clients sourds ou handicapés de l'ouïe



La surdité est un handicap invisible; il en résulte souvent des malentendus irritants ou dérangeants pour les non-handicapés de l'ouïe. Les points suivants permettront d'améliorer la compréhension avec les malentendants:

- Parler clairement, pas trop vite, sur un ton régulier, d'une voix normale.
- Veiller à ce que le client malentendant ou sourd vous voit de face et que votre visage soit en pleine lumière, afin qu'il puisse lire sur vos lèvres.

- En cas d'incertitude ou de malentendu, répéter ce que l'on a dit et faire confirmer. Au besoin donner l'information par écrit ou la montrer sur un document, par ex. un menu.

On peut obtenir d'autres informations auprès du «BSSV – Bund Schweiz. Schwerhörigen Vereine», Zurich, du «Schweizerischer Verband für das Gehörlosenwesen SVG», Zurich, ou de la «FFS – Fédération suisse des sourds», Zurich et Lausanne.



Renseignements lors de la réservation / moyens auxiliaires



• Indiquer aux personnes en fauteuil roulant l'accès à l'établissement, l'ascenseur et les aménagements particuliers, ainsi que les guides et plans locaux pour handicapés



• Indiquer le cas échéant les possibilités de transport depuis la gare ou l'arrêt d'autobus (service de l'hôtel, transport de handicapés, etc. ...)



• Indiquer pour les personnes en fauteuil roulant et handicapés de la marche les moyens auxiliaires disponibles, qui peuvent être notamment :



- des rehausseurs pour le lit (ou un matelas supplémentaire)
- un siège de douche mobile
- un siège surélévateur pour le WC pour les aveugles et malvoyants
- un téléphone avec de larges touches contrastées
- des dépliants d'information en braille pour les sourds et malentendants
- un téléviseur avec télétexte
- un téléphone avec amplificateur réglable
- un télescript
- un réveil optique-flash avec relais vibreur

Index des mots clés



- A** Abords, installations extérieures 5, 10, **16**, 22, 26, 33, 34
Accès 5, 12, **16**, 17, 22, 23, 24, 26, **28**
Abri, auvent, place couverte 8, 19, 33, 34
Accessibilité (Vue d'ensemble) 8, 9, 10
(Chambres, salles d'eau) **12**
(Classification) **14**
(Qualités requises détaillées) 16–35
(Principes de base) 36–38
(Moyens auxiliaires) **40**
(WC accessibles en fauteuil roulant) 22, **23**, 24
Accès carrossable **16**
Acoustique 17, 19, 21, 22, 26, 34
Allège 28
Aménagement **22**, **36**,
Antichambre **28**, 30
Appareils sanitaires **23**, 30,
Appareils automatiques **33**, **38**
Aires de jeux **17**
Aires d'évitement, de dégagement 17, 18, 20, 24, **25**, 30
Aire de rotation 9, 11, 12, 13, 18, 19, 22, 23, **25**, 27, 29, 32, 34, 35, 36
Armoire 29
Ascenseur 9, 11, 12, 14, 15, 21, 25, **26**, 27, 30, 37, 35, 37, 38, 39
Auberges de jeunesse 9
Aveugles, malvoyants 9, 18, 22, 25, 27, 39, **40**
-
- B** Bain, baignoire 11, 13, 14, 15, **30**, **31**
Bain de vapeur **35**
Balcon 11, 14, 15, 29, **32**
Balustrade 39
Barre d'appui 11, 30, 31, 35
Bases techniques 6
Bâtiments existants 7, 8, **9**, 12
Bouton d'appel 11, 15, 19, 23, 29, 30
-
- C** Cabine de déshabillage 35
Cafés 9, 21, 23
Caisse **22**
-
- Centres de conférence 5, 9, 10, **14**, **22**
Chambres **12**, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, **13**, 26, **28**, **29**, 36
Champ d'application 3, **9**
Classification de l'accessibilité **14**
Chaises, sièges 15, 22, 24, 31, 36, 38
Chemins, cheminements, circulations **16**, 17, 21, 36, 39
Closomat 10, 11, 15, 23, 30
Commande (hauteur de) 11, 15, 22, 26, 27, 28, 32, **38**
Communication 40
Conférence, réunion (salle de) **24**
Concept **9**
Conformité 6
Confort accru 8, **9**, 12
Confort minimum 9–39
Conseils pratiques **6**
Consultation 8
Corridors 6, 12, **25**, 36
Couleurs 16, 18, 20, 21, 32, 34, 39
Couloir 36
Cuvette 23, 38
-
- D** Dévers 16, 33
Différences de niveau 37
Douche 10, 11, 12, 13, 15, 17, 23, **30**, 31, 35, 38, 40
-
- E** Eclairage 19, 20, 21, 22, 24, 26, 27, 28, 34, 39
Ecrire (possibilité d') 10, 21, 22, 29
Entrée 3, **10**, 11, 13, 14, 15, **16**, 17, 18, 19, **21**, 22, 23, 33
Environs **17**
Escaliers 10, 15, 16, 17, 18, 19, 25, **27**, 37, 38, 39
Espaces abrités, couverts 8, 16, 19, 33
Espace libre 8, 11, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36
Evaluation 14
-
- F** Fenêtres, portes-fenêtres 28, 40
-
- Ferme-porte 18, 20, 22, 23, 26, 28, 30, **36**
Fontaines 17, 21
-
- G** Gratte-pieds 18, 20
Gravier (gravillons) 16, 17, 19, 33, 38
Guide pour handicapés 14, 40
-
- H** Hall 21
Handicapés 18, 19, 20, 21, 23, 24, 27, 30
Haute saison 10, 12
Hauteur 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39
Haut-parleur 24
Hôtels 8–40
-
- I,J** Infrarouge 24
Insonorisation 21, 22, 24
Inscriptions 25, 39
Intégration 7, 8,
Intempéries (protection contre les) 17, 18, 19, 32, 33, 34
Interphone 10, 11, 16, 17, **19**, 26, 33, 38
Interrupteurs 38, 39
Jardin 8, 14, 15, **17**
-
- L** Lavabo 23, 30, 31
Ligne directrice 16, 21, 25, 39
Liste de contrôle (classification) 14, 15
Lit 11, 12, 15, 28, 29, 38, 40
Logements de vacances 2, 8, 9
Loisirs (installations de) 4, 11, 14, 15, **34**
Lumière (voir éclairage) 28
-
- M** Main-courante 16, 18, 19, 21, 27, 38
Malentendants (handicapés de l'ouïe) 9, 19, 21, 22, 24, 26, 39, 40
Malentendants (sourds) 9, 26, 39, 40
Marches (sans marche, voir aussi de plain-pied) 10 –39



Marques, marquage 18, 20, 39
Matelas 29, 40
Meubles (ameublement) 21, 22, 24, 28, 29, 34, 38, 39
Minibar 29
Miroir 9, 26
Monte-escalier 15, 18, 19, 22, **27**, 34, 37
Moyens auxiliaires 40

N Neige 16, 33
Nez de marches 16, 27
Nombre de chambres praticables en fauteuil roulant **12**
Norme **8**, 9, 36, 37, 38

O Objectifs 6, 8
Obstacles 9, 17, 20, 21, 25, 37, 39
Orientation 16–28, **36**, 39, 40
Ouïe (handicapé de l') 19, 21, 40

P Palier 16, 18, 24
Palier (devant la porte, devant l'ascenseur) 18, 26
Panneau d'information 21
Panneau indicateur 33
Parc (places) de stationnement 17, 33
Passage (corridor) 16, 20, 21, 22, 36
Pension 9, 14, 15
Pente (voir aussi dévers) 16, 17, 18, 19, 21, 25, 33, 34, 37
Personnel **40**
Personnes âgées (cf. personnes en fauteuil roulant, handicapés de la vue, de l'ouïe)
Piscines 17, 35
Pique-nique (aire de) 17
Place nécessaire 36
Plage 17
Plan (voir aussi zones) 21, 39
Plan des chambres 12, 28–31
Plantes vertes 21
Plate-forme élévatrice (élévateur) 18, 19, 22, 34, 37
Poignée de porte 11, 12, 13, 18, 22, 23, 24, 28, 30, 32, 33, 36

Points de vue 17
Portes 18, 22, 30, 36, 39
Portes automatiques 18, 20, 28, 36
Portes battantes 18, 20, 22, 23, 28, 36
Portes coulissantes 18, 20, 22, 23, 30, 36
Portes en accordéon 18, 20, 22, 36
Porte spéciale 23
Porte tournante 18
Portes (façades) vitrées 18, 20, 39
Prévention des accidents 17, 21, 39
Principes généraux 36–39
Prises de courant 28, 31, 38
Promenades (allées) 17
Proportion de chambres adaptées 12

R Rampe 17, 18, 19, 21, 32, 37
Réception 21
Réglage en hauteur 22, 29
Relief (inscriptions en) 25, 26, 39
Rénovations 9
Réservation 40
Ressaut (seuil) 11, 15, 16, 17, 18, 20, 33, 34, 35, 37
Restaurant 8, 9, 14, 15, 18, **22**, 23, 32
Réveil 40
Revêtement de sol 16–35, 38, 39
Robinetterie 23, 31, 35

S Sable 17, 38
Salle à manger (voir restaurants et 15)
Salle d'eau 12, 13, 23, 24, 30, 31, 35
Salles de conférence (de réunion) 14, 15, 24
Salles de conférence 14, 15, 24
Sanitaires (locaux) 12, 13, 23, 24, 30, 31, 35
Sas et tambours 6, 10, 15, **20**
Sauna 35
Sécurité 16, 25
Séminaires 14, 15, 24

Seuil 10, 13, 15, 18, 20, 21, 24, 25, 32, 33, 35
Sièges (hauteur des) 38
Signalisation 18, 19, 23, 24, 25, 33
Sonnette de nuit 19
Socles 39
Sourds (malentendants) 9, 19, 21, 22, 24, 26, 39, 40
Sport (installations de) 14, 15, 33, **34**, 35
Stationnement **33**
Stores (parasols) 11, 32
Surface 10, 11, 12, 13, 20, 22, 23, 24, 29

T Tables 21, 22, 23, 29, 40
Tablette 22, 23
Tactile (information, marquage) 14, 16, 17, 18, 19, 25, 26, 27
Tapis 20, 21, 25, 26, 27, 38
Téléphone 10, 15, 22, 24, 33, 40
Téléviseur 40
Terrasse 14, **32**
Touche 28, 38, 40
Transport 8, 33, 40

V Vestiaire 10, 15
Visuel 38, 39
Vitrées (portes, façades) 18, 20, 39
Volets 28, 38
Volière 17, 21
Voyages en groupes 7, 12
Vue d'ensemble 5, **10**, 11, 23
Vue (handicapé de la) 18, 19, 21, 27, 32, 40

W WC (toilettes) 6, 7, 10, 11, 13, 14, 15, 22, **23**, 24, 30, 34, 38, 40

Z Zone de circulation (passage, cheminement) 12, 13, 21, 39

Parlons de nous

Schweizerische
Fachstelle
für
behindertengerechtes
Bauen

Voici comment soutenir notre activité et être toujours bien informé



La brochure que vous avez dans les mains fait partie intégrante du classeur «Construction adaptée aux handicapés» du *Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés*.

Organisation reconnue d'utilité publique, le Centre a pour but de promouvoir la construction adaptée en Suisse, depuis 1981, déclarée année des handicapés par l'ONU.

Le Centre est partiellement subventionné par la Confédération et les cantons et dépend, pour le reste, des dons et des contributions de ses bienfaiteurs. Plus de 1000 entreprises, bureaux d'architecture, institutions et particuliers apportent leur soutien régulier aux activités du Centre.

Centre suisse
pour
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per
la costruzione
adatta
agli handicappati

Avec un abonnement de bienfaiteur, vous pouvez aussi aider à lutter contre les barrières et obstacles architecturaux. Vous recevrez en échange:

- le classeur complet «Construction adaptée aux handicapés»
- deux fois par an, le Bulletin d'information et ses articles de fond, rapports sur les dernières découvertes et renseignements sur de nouveaux produits
- automatiquement tous les nouvelles publications du Centre.

Prix d'un abonnement annuel de bienfaiteur:

- 200 francs pour les entreprises, bureaux d'architecture, communes, institutions
- 50 francs pour les particuliers
- 20 francs pour les étudiants

Vous pouvez naturellement aussi soutenir notre travail et la construction adaptée au moyen d'une contribution unique (Banque Cantonale de Zurich, N° CCP 80-151-4, en faveur du compte 1100-5795.925).

Recopier ce bulletin d'inscription et l'envoyer au Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, Neugasse 136, 8005 Zurich, télécopie 01/272 54 45

- Je souhaite/nous souhaitons devenir bienfaiteur/s du *Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés*
- Société/institution Personne privée Etudiant/e

Nom/société

Adresse

Tél./Fax

Domaine d'activité

- Je désire nous désirons
- brochures supplémentaires «Hôtels, Restaurants, Logements de vacances»
 - une carte de commande avec la liste de toute la documentation
 - un classeur complet
 - la liste des services de consultation cantonaux pour la construction adaptée aux handicapés

Une commande unique de documentation est gratuite. Pour l'envoi à l'étranger, un montant de 50 francs par classeur sera facturé.